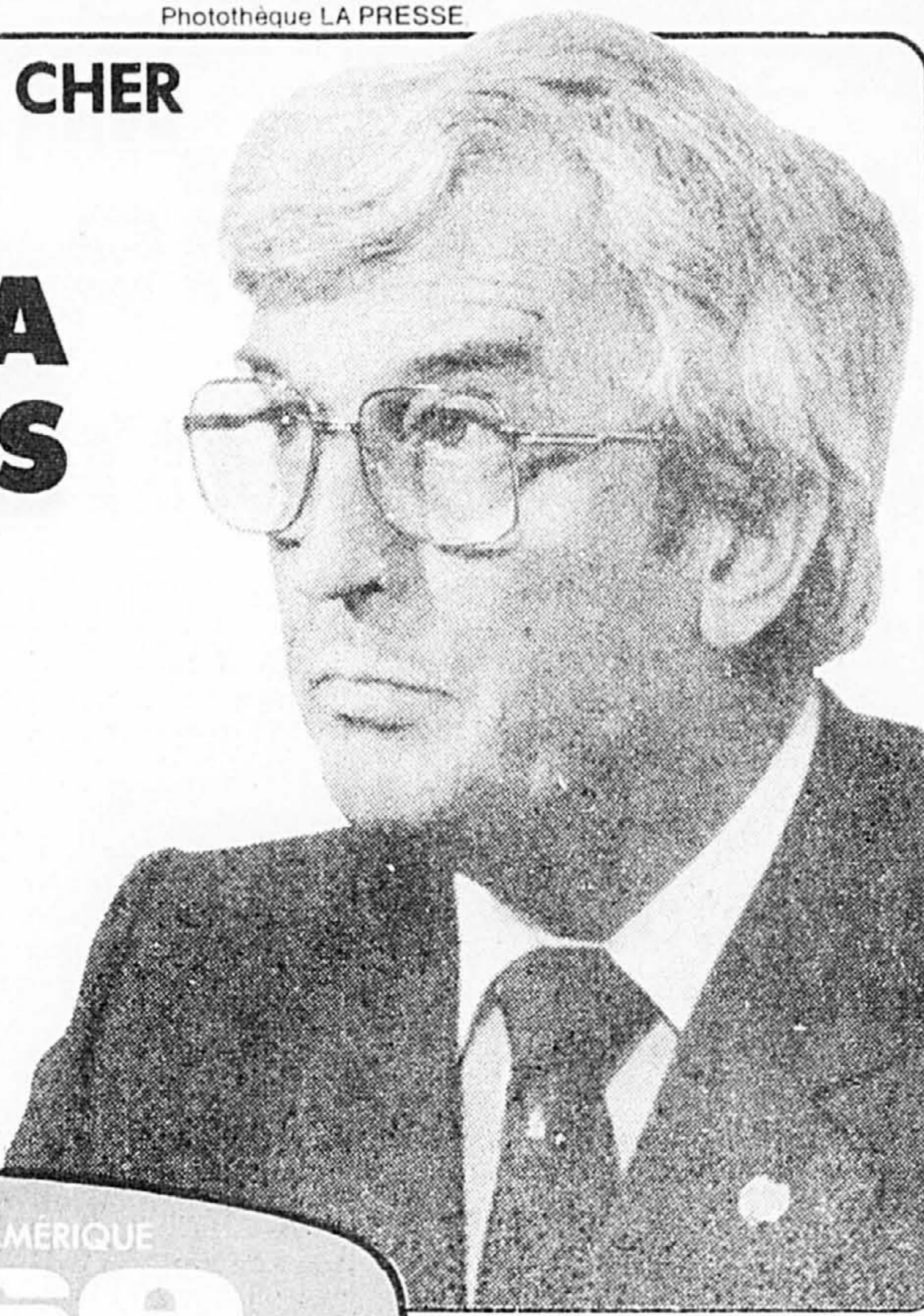


# LA LIQUIDATION COÛTERAIT PLUS CHER L'ENTRAIDE NE REMBOURSE PAS SES MEMBRES AVANT DEUX ANS ET DEMI

Les membres des caisses d'entraide ne pourront récupérer leurs épargnes avant deux ans et demi au moins, et pourtant, ils ne semblent avoir d'autre choix que de voter en faveur de la relance, car la liquidation de leur caisse leur coûterait encore plus cher.

page B 1

Le président de l'Entraide, M. Justin Dugal



TABLOID  
SPORTS

## \$10,000 D'AMENDE À VILLENEUVE

page 6

LE CANADIEN GAGNE  
6-3 CONTRE BOSTON

## HOULE ET RISEBROUGH MÈNENT L'ATTAQUE

pages 2 et 3



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE  
**la presse**

Sears

vous en avez pour votre argent... et plus

25 cents

HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 35¢ MONTRÉAL, VENDREDI 29 JANVIER 1982, 98e ANNÉE, no 24, 54 PAGES, 4 CAHIERS

Photothèque LA PRESSE

## COÛTS DES LOYERS

# LES PROPRIÉTAIRES RÉCLAMENT DES HAUSSES DE 30%

page B 1



photo Jean Goupil, LA PRESSE

LE MONDE

## CONSUL TURC ASSASSINÉ À LOS ANGELES

page B 6

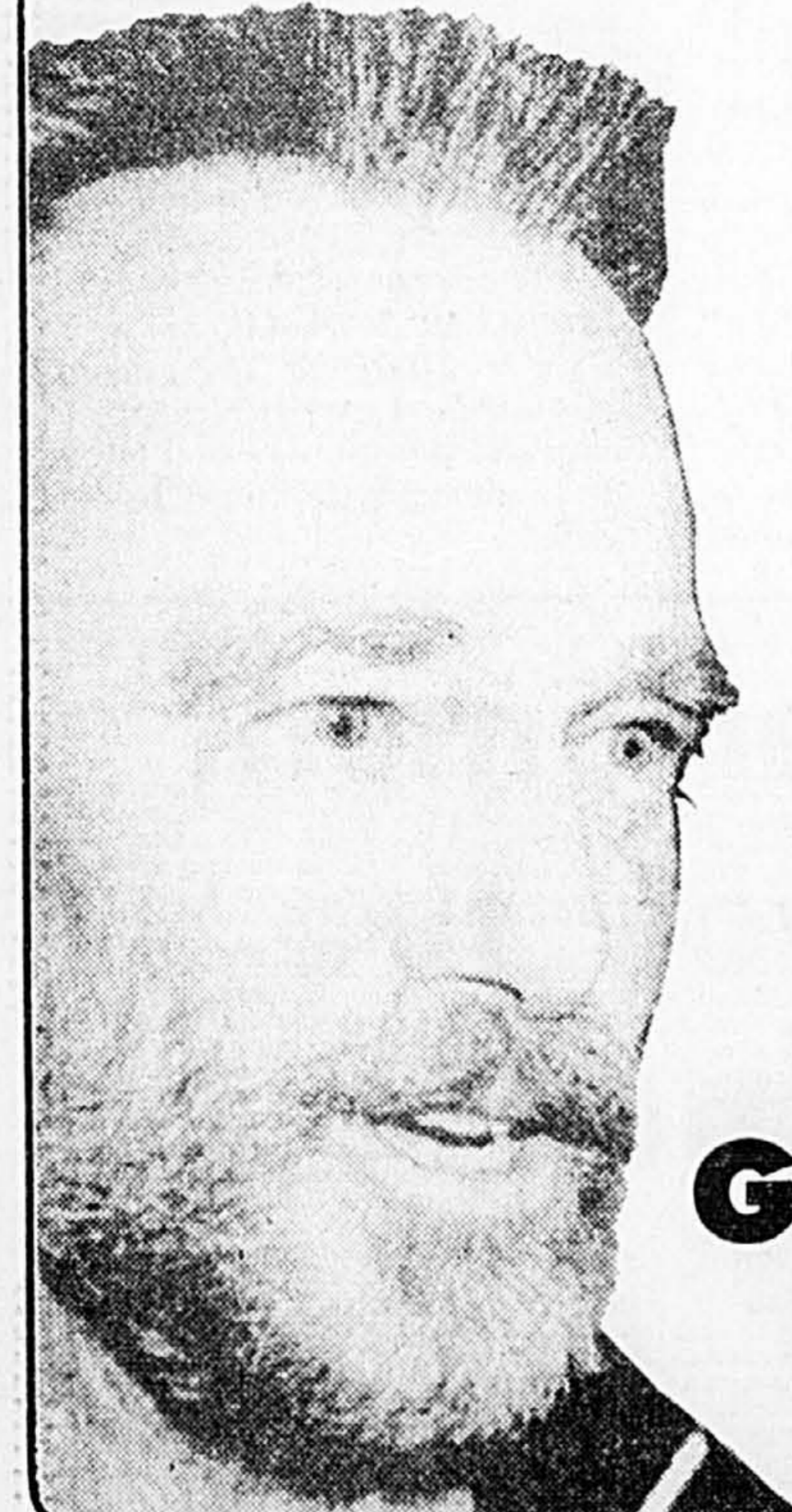


VALLEYFIELD

## LEVÉE DE BOUCLERS POUR DE L'EAU DE QUALITÉ

«Il nous a fallu organiser un système de purification de l'eau comme lorsque nous étions au Gabon.» C'est ce qu'affirme Mme Christiane Gerson, de Valleyfield, qui, comme de nombreux autres Campivalenciens, se plaint depuis longtemps de la qualité douteuse de l'eau de consommation fournie par la ville.

page A 8



## LA POLICE LIBÈRE LE GÉNÉRAL DOZIER

photo UPI

page B 6



## PRODUCTEURS DE PORCS GARON N'ENTEND PAS CÉDER AU CHANTAGE

Soulignant qu'il n'avait jamais été question de suspendre le plan conjoint qui régit la production du porc, le ministre Jean Garon affirme qu'il ne cédera jamais au chantage de certains producteurs qui menacent de fermer par la force lundi tous les abattoirs spécialisés du Québec.

page A 3

SOMMAIRE

Annonces classées: C 5 à C 10  
Arts et spectacles: B 8 à B 12  
Décès, naissances, etc.: C 11  
Économie: B 1 à B 5  
Êtes-vous observateur? C 7  
FEUILLETON: C 6  
Horoscope: C 8  
Jardinage: C 10  
Le monde: B 6, B 7  
Météo: A 2  
Mots croisés: C 7  
Mot mystère: C 7  
Quoi faire aujourd'hui: C 4  
Télé-câble: B 12  
— Horaires: C 4  
Tribune libre: A 7  
Vivre aujourd'hui: C 1

TABLOID SPORTS

Bandes dessinées: 13  
Mots croisés: 13

EDITO

## POUR UNE RÉFORME SCOLAIRE VALABLE

PAR JEAN-GUY DUBUC  
page A 6

## LE PHILADELPHIA BULLETIN FERME.

ENCORE DES CAMARADES  
TRAVAILLEURS DE  
L'INFORMATION QUI  
TOMBENT...

REMARQUEZ,  
PHILADELPHIE  
C'EST ENCORE  
LOIN D'ICI!



Photothèque LA PRESSE

Notre régime  
d'épargne-retraite:  
C'est son rendement  
**SUPÉRIEUR**  
qui le rend supérieur.



Épargne-retraite  
Dépot garanti 2 ans  
Minimum 500 \$  
intérêt crédité  
annuellement.  
Taux sujet à  
confirmation

TRUST GENERAL

Montréal/University: 871-7200.  
Montréal/Place Ville-Marie: 861-8383, Outremont: 739-3265

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

## L'URGENCE FERMÉE POUR 24 HEURES

# Situation intolérable à l'hôpital Notre-Dame

La situation était devenue à ce point intenable hier après-midi à l'urgence de l'hôpital Notre-Dame que le Conseil régional de la santé et des services sociaux a donné à la direction l'autorisation de fermer cette entrée aux malades en besoin d'hospitalisation. Or, à compter de la semaine prochaine, Notre-Dame ferme 168 lits d'hospitalisation!

HUGUETTE ROSERGE

Sauf pour les cas d'extrême urgence où la vie du patient est en danger, l'urgence de Notre-Dame est inaccessible pour une période d'au moins 24 heures. Tandis que les «chanceux» qui ont réussi à franchir les portes de la section de l'urgence réservée aux alités risquent de patienter longtemps sur civières.

Vers quatre heures, hier, LA PRESSE a visité cette section dont les corridors étaient remplis de civières occupées par de grands malades, puisés déjà depuis deux jours on n'acceptait d'y garder que les cas les plus sérieux. Le tableau qui s'offrait alors est difficile à décrire, et encore, selon certains patients obligés de subir cette expérience plus que pénible, la situation est encore pire en soirée.

«Sur les 45 malades de corridors, explique l'infirmière-chef Ginette Lépine, 39 attendent qu'une place se libère pour eux sur les étages. Aujourd'hui, on n'a pu en monter que trois.»

Le directeur intérimaire de l'hôpital, M. Marcel Labbé, admet que la situation est difficile et qu'elle risque encore d'empirer du fait de la fermeture prochaine, quoique graduelle, de 168 lits pour des raisons de compressions budgétaires. Mais cette situation ne

doit pas pour l'instant être directement associée à ces fermetures de lits, puisque le taux d'occupation des lits d'hospitalisation dépasse présentement 90 p.c.

«Il semble que les autres hôpitaux généraux du secteur peuvent absorber les cas d'urgence que nous ne pouvons recevoir à l'heure actuelle», poursuit le directeur général intérimaire, désireux de dédramatiser quelque peu la situation.

Il reste qu'à Notre-Dame, la vie à l'urgence n'est pas rose. «Un purgatoire, sinon l'enfer», selon la description d'une patiente soumise à ce régime depuis quatre jours.

Les infirmières sont débordées, les visiteurs sont toujours de trop entre les rangées de civières, et les malades ne peuvent se résigner à la promiscuité, aux odeurs et aux plaintes des autres, au bruit et à l'éclairage, à la chaleur infernale, à la difficulté d'obtenir des services au moment où ils en ont besoin. Le journalisme menant à tout, je n'ai attendu aucune autorisation, ni patronale ni syndicale, pour aider cette vieille dame en état d'urgence-pipi qui me pressait de lui trouver une bassine et de la lui installer sous les fesses...

## Le syndicat dénonce la fermeture de 38 lits à Ste-Justine

Dans une «lettre ouverte à la population», le président du Syndicat national des employés de l'hôpital Sainte-Justine (CSN), André Hénault, s'est interrogé hier sur le sort des enfants malades affectés au département de médecine des petits, une unité de 38 lits qui, depuis sa réouverture après les vacances d'été, est occupée à 80 pour cent du lundi au vendredi.

La direction de l'hôpital a annoncé en effet, il y a une dizaine de jours, son intention de fermer ce département, occupé essentiellement par des cas d'urgence, et de placer les malades ailleurs.

«Que va-t-il se passer?» se demande M. Hénault, «si Sainte-Justine continue de couper les postes, de ne pas remplacer le personnel malade ou accidenté, de ne pas combler les départs, et, de surcroît, de fermer des départements? D'un hôpital renommé pour son administration financière ou d'un hôpital renommé pour la qualité de ses soins, quel est le plus important?»

«Pour que tous les enfants reçoivent des soins adéquats, il faut que la population donne son appui aux revendications des travailleurs de Sainte-Justine», conclut le porte-parole syndical.

## UN COUP DE POUCE DU DÉLATEUR PROVENÇAL

# Quatre des voleurs d'Alliance Blindé connus de la police

La police de Trois-Rivières a dit connaître, hier, les noms d'au moins quatre des malfaiteurs qui auraient participé à l'audacieux vol de \$1,225,000 commis durant la période des Fêtes dans une succursale de la compagnie Alliance Blindé, à Trois-Rivières.

ANDRÉ CÉDILOT

Les bandits, qui pourraient être au nombre de sept ou huit, selon les policiers chargés de l'enquête, font partie d'une bande bien connue de Montréal. Les limiers trifiuviens n'attendent que leur retour des «pays chauds» pour les interroger. Aucune accusation n'a encore été portée contre qui que ce soit dans cette affaire.

Le célèbre délateur Bernard

Provençal, détenu depuis plus d'un an par les policiers de la CUM, a appris LA PRESSE, aurait contribué à faire progresser l'enquête. Il avait fait de même, on s'en rappellera, dans l'affaire de meurtre d'un patrouilleur de la police de Longueuil, au début novembre.

Les policiers de Trois-Rivières, qui travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues de la CUM et de la Sûreté du Québec, soupçonnent le groupe d'être à l'origine d'un autre vol commis à l'Alliance, ces dernières années.

Lors de quatre perquisitions effectuées le 19 janvier dernier dans la région de Montréal, les limiers ont saisi \$6,000 en argent et découvert certains autres indices dont ils refusent pour l'instant de dévoiler la nature. «Il s'agit

maintenant de relier le tout au vol de l'Alliance», a révélé un détective de la Sûreté municipale de Trois-Rivières.

Bien que rien n'indique encore que les bandits aient joui d'une complicité de l'intérieur, il est certain, d'après les policiers, qu'ils étaient parfaitement renseignés sur les habitudes des employés de la compagnie Alliance, à Trois-Rivières. Selon les policiers, ils avaient planifié le coup au moins six mois à l'avance.

Dans les jours qui ont suivi le vol, le 29 décembre dernier, les policiers avaient découvert, dans une camionnette abandonnée sur la rue Beaudry, au Cap-de-la-Madeleine, les uniformes semblables à ceux de l'Alliance que portaient trois des cinq suspects qui ont enlevé et séquestré le gérant

de cette compagnie, M. Laurier Joly, et son épouse, Raymond.

L'un des principaux clients d'Alliance Blindé, l'Union régionale des caisses populaires de Trois-Rivières, décidait entre-temps de résilier son contrat avec la compagnie québécoise de transport d'argent et de valeur. Une perte annuelle de revenus de \$250,000, selon le propriétaire d'Alliance, M. Maurice Babeu.

«Exceptionnellement, de souligner M. Babeu, non sans se demander si les dirigeants de l'Union régionale ne possédaient pas des informations privilégiées, ils avaient exigé que l'argent cueilli dans leurs succursales soit entreposé dans leur propre voiture, plutôt que dans notre chambre forte, rue Royale, qui a été dévalisée...»

# La «rue du Cancer» dans Laval, un mythe éventé par les faits

Les citoyens du quartier Chomedey, à Laval, peuvent respirer! Une étude scientifique rigoureuse, effectuée récemment au coût de \$24,000 et rendue publique hier soir, permet d'affirmer que les rues de ce quartier ne sont pas «cancérogènes», et qu'il n'y a jamais eu d'«épidémie» de tumeurs maligne chez eux.

HUGUETTE ROSERGE

Lancé à la «Une» du quotidien The Gazette en septembre dernier, le mythe de l'incidence anormale de cas de cancers dans une aire géographique restreinte de Chomedey avait provoqué un mouvement de panique parmi la population à majorité anglophone de ce quartier résidentiel de Laval. De nombreux citoyens avaient exprimé leurs craintes au Département de santé commu-

nautaire de la Cité de la santé, tandis que d'autres, tout aussi nombreux se désolaient devant la perspective de voir leurs propriétés dévaluées. Des enfants se sont fait dire par leurs camarades d'école «You live on Cancer Street!»

Pour rassurer les citoyens concernés, une étude scientifique a été entreprise immédiatement, subventionnée par le département de santé communautaire (DSC) de la Cité de la santé, le DSC et le service d'épidémiologie clinique de l'Hôpital général de Montréal et le Centre du cancer de l'Université McGill. Les Drs Raynald Pineault, ex-directeur du DSC de la Cité de la santé aujourd'hui directeur du Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal, le Dr Walter O. Spitzer, épidémiologiste réputé du Centre de recherche de McGill, le Dr Stephanie Shenker, épidémiologiste de l'Hôpital général de

Montréal, le Dr Gilles Poupard et André Lavoie démographe, tout deux du DSC de la Cité de la Santé, y ont participé.

Rendues publiques hier soir à l'auditorium du centre hospitalier La Cité de la santé, les conclusions de cette étude descriptive sérieuse sont les suivantes:

1) Il n'y a pas de fréquence excessive de cancers de tous genres dans la région impliquée, soit le secteur de recensement no 648 à Chomedey, si on la compare avec l'ensemble de la province, avec des secteurs avoisinants de Chomedey, ou encore avec des régions semblables dans le Montréal métropolitain;

2) Mieux. A comparer avec l'ensemble des hommes au Québec, les résidents masculins du secteur impliqué ont développé moins de tumeurs malignes durant toute la période étudiée (1975 à 1979), ce résultat étant statistiquement significatif. Chez les femmes, l'incidence des cancers se situe à l'intérieur des limites attendues (légèrement au-dessous du taux moyen);

3) Une comparaison entre les ratios d'incidence standardisés recalculés à la suite d'une réévaluation en profondeur n'a révélé aucune différence entre le secteur impliqué et le secteur de recensement le plus comparable parmi ceux choisis à Montréal.

Par ailleurs, une enquête commandée par le DSC de la Cité de la santé n'a pas réussi à mettre à jour la présence d'agents cancérigènes (producteurs de cancers) environnementaux, industriels ou occupationnels, actifs ou latents. Ce résultat vient appuyer les résultats négatifs de l'étude «ad hoc» qui a conduit aux trois conclusions citées plus haut.

Cependant, selon le Dr Raynald Pineault, outre d'avoir rassuré la population locale, l'étude scientifique, qui a le double mérite d'avoir été menée rondement et à un coût raisonnable, a présenté un intérêt particulier pour les cher-

cheurs à qui elle a permis de se familiariser avec les données du Fichier des tumeurs du ministère des Affaires sociales. Ce fichier, où sont recensés tous les cas de cancer diagnostiqués au Québec, n'est accessible pour des raisons de confidentialité que sur permission spéciale du ministre.

# Un policier est vertement semoncé pour avoir tiré... un coup de semonce

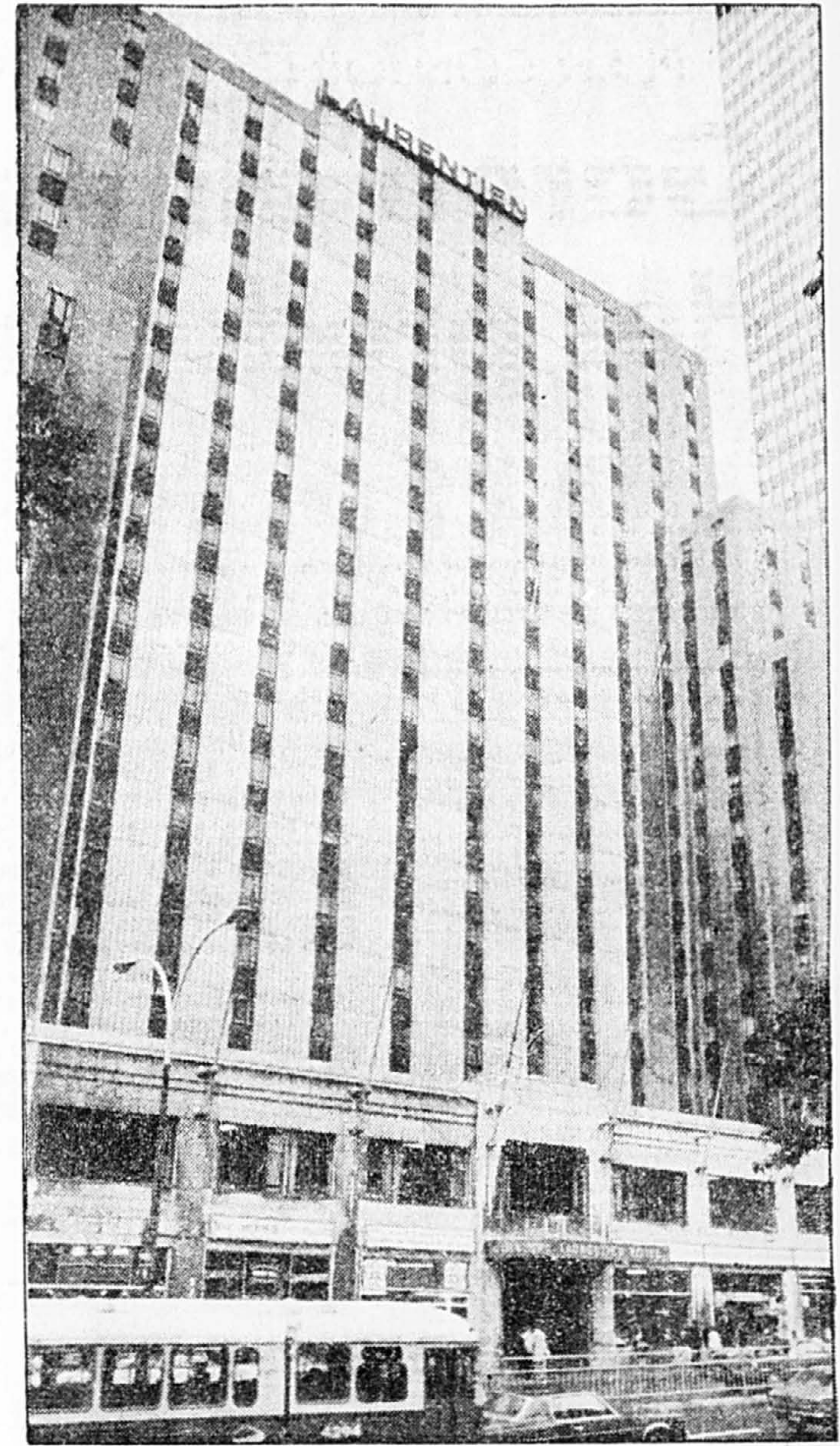
■ Quand un policier doit-il utiliser son arme à feu?

Un fait récent, et qui ne manque pas d'être cocasse, montre jusqu'à quel point la question est délicate et encore loin de faire l'unanimité. Du moins à la police de la CUM.

ANDRÉ CÉDILOT

Deux policiers du poste 45 ayant participé à l'arrestation d'un individu qui venait de commettre un vol de banque ont connu des sorts différents: l'un a reçu les félicitations de la direction, tandis que le second s'est retrouvé devant le tribunal interne de discipline... pour avoir tiré un coup de feu dans les airs en signe d'avertissement.

La Fraternité des policiers de la CUM a porté cette cause en arbitrage pour contester la directive du service, trop rigide selon elle, qui interdit formellement les coups de semonce de ce genre, peu importe les circonstances. Elle s'appuie sur deux arti-



L'ancien hôtel Laurentien, rue Peel, maintenant démolit.

# Le Laurentien sera remplacé par une tour de 26 étages

■ Le vaste quadrilatère laissé vide depuis 1976 par la démolition de l'hôtel Laurentien, au coin du boulevard Dorchester et de la rue Peel, sera bientôt occupé par une tour de 26 étages abritant des bureaux et des galeries de boutiques.

FLORIAN BERNARD

C'est la société immobilière Marathon qui érigera ce nouveau gratte-ciel, en collaboration avec la société Lavallin, qui sera son principal locataire. L'immeuble aura une superficie de plus de 500,000 pieds carrés et sera relié aux autres gratte-ciel du centre-ville par des couloirs souterrains.

Le représentant de la société Marathon, M. Jean Martineau, a expliqué hier que cette construction était projetée depuis plusieurs années, mais qu'elle avait été retardée à cause de la hausse des taux d'intérêt hypothécaire et de la difficulté de trouver un locataire principal. La société Marathon doit actuellement débours

\$300,000 par année en taxes municipales pour ce vaste terrain inutilisé. Il était devenu urgent, tant pour Marathon que pour le Canadien Pacifique qui contrôle cette société immobilière, de réaliser un projet de construction sur cet emplacement.

Il y a quelques jours, le Canadien Pacifique a fait l'acquisition de la ruelle sise entre les rues Drummond et Stanley afin d'agrandir le terrain destiné au projet de Marathon. Cette ruelle, qui n'était plus utilisée depuis quelques années, a été cédée au Canadien Pacifique par la Ville de Montréal pour un montant de \$207,225 soit \$45 le pied carré. La ruelle, d'une superficie de 4,605 pieds carrés, a permis au Canadien Pacifique de former un groupement de lots d'une superficie globale de plus de 100,000 pieds carrés afin de recevoir la future tour de 26 étages.

La réalisation du complexe Marathon-Lavallin permet un nouveau démarrage de l'industrie de la construction dans le centre-ville.

cles du code pénal qui permet, en cas de légitime défense, l'utilisation de l'arme de service.

Cette affaire a débuté vers 14h10, le 24 mars 1981. Les lieutenants-détectives Fernand Dubois et Marcel Gagnon patrouillaient à bord d'une voiture banalisée lorsqu'ils ont été informés qu'un hold-up venait de se produire à la succursale de la Banque Nationale, au 10,212, boulevard Saint-Michel, dans le nord de la ville.

En se dirigeant vers les lieux, ils aperçoivent un individu qui en pourchasse un autre. Sans faire ni une ni deux, les policiers immobilisent leur voiture et, l'arme au poing, se lancent à leur tour à la poursuite du bandit. «Police, arrête!» lui crie à plusieurs reprises le lieutenant Dubois, mais le suspect poursuit sa course.

«À un moment donné, de raconter l'officier, le suspect s'est retourné vers moi. Il avait la main droite dans son gilet. J'ai cru qu'il avait une arme dans la main, j'ai tiré un coup de feu en l'air pour qu'il laisse tomber son

arme...» de narrer l'officier de police, précisant n'avoir pas visé l'inconnu de peur de rater la cible et mettre en danger la vie de citoyens qui se trouvaient dans le voisinage.

Le policier, qui se servait de son revolver pour la première fois depuis dix ans, devait finalement mettre la main au collet du suspect au moment où celui-ci a fait une chute dans une ruelle. À la suite d'une enquête, il a été accusé de onze vols qualifiés et condamné à cinq années de pénitencier.

Ce geste du lieutenant Fernand Dubois, à son grand désappointement, lui a valu pour la première fois en vingt ans de carrière une mauvaise note à son dossier professionnel. Quant à son collègue, Marcel Gagnon, dont la participation à l'arrestation du suspect a été secondaire, il a reçu récemment une lettre de «mention au mérite» de la direction du service de police de la CUM.

## LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -15 Max.: -12  
ENSOLEILLÉ AVEC  
PASSAGES NUAGEUX

DEMAIN: NEIGE

### Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-24	-15	Ciel variable
Outaouais	-15	-12	Ciel variable
Laurentides	-22	-15	Ciel variable
Cantons de l'Est	-14	-10	Dégel
Mauricie	-20	-17	Ciel variable
Québec	-15	-12	Ciel variable
La-Saint-Jean	-20	-17	Ensoleillé
Rimouski	-14	-10	Ciel variable
Gaspésie	-14	-10	Ciel variable
Bas-Caraïbe	-15	-12	Ciel variable
Saint-Jean	-15	-12	Ciel variable

### Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	1	6	
Edmonton	-25	-18	
Winnipeg	-25	-27	
Toronto	-32	-26	
Ottawa	-14	-3	
Fredericton	-15	-8	
Halifax	-10	-5	
Charlottetown	-15	-2	
Saint-Jean	-4	-1	

## La Quotidienne

Tirage d'hier  
7 6 6

### États-Unis

	Min.	Max.	Nlle-Orléans	Min.	Max.
Boston	-3	4		17	21
Buffalo	-1	2	Pittsburgh	-3	-2
Chicago	-1	3	San Francisco	10	13
Miami	22	28	Washington	-1	6
New York	-4	2			

### les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	0	4	Madrid	5	14
Athènes	8	14	Moscou	-3	-2
Acapulco	22	28	Mexico	7	22
Berlin	-3	1	Oslo	-12	-1
Bruxelles	-2	6	Paris	1	6
Buenos Aires	24	35	Rome	1	9
Copenhague	-4	1	Séoul	-8	-2
Genève	2	7	Stockholm	-12	-1
Hong Kong	16	17	Tokyo	3	10
Le Caire	11	20	Trinidad	—	—
Lisbonne	5	12	Vienne	-4	-2
Londres	1	9			

LE PLAN CONJOINT NE SERA PAS SUSPENDU

# Garon dit non au chantage des producteurs de porcs

Le ministre Jean Garon est catégorique. Jamais il ne cédera au chantage de certains producteurs de porcs qui menacent de fermer par la force tous les abattoirs spécialisés du Québec à compter de lundi si le plan conjoint n'est pas suspendu d'ici là.

PIERRE GINGRAS

Au contraire. Non seulement M. Garon n'a pas l'intention de servir de médiateur dans le conflit qui oppose certains groupes de producteurs, mais il n'a jamais été question non plus de suspendre le plan conjoint qui régit actuellement cette production sur le territoire du Québec.

«L'élevage comme il s'effectuait dans le temps du Far-West est terminé depuis longtemps. Et jamais cette époque ne reverra le jour au Québec», a déclaré le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE hier en début de soirée. M. Garon a d'ailleurs affirmé qu'il était entré personnellement

en communication avec le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, pour s'assurer que les abattoirs qui voudront rester ouverts puissent jouir de la protection de la Sûreté du Québec. «Les menaces faites hier sont intolérables. C'est un acte criminel de faire fermer une entreprise par la force quand elle ne veut pas fermer. Jamais je ne tolérerai de violence dans l'agriculture du Québec...» a-t-il dit. Quant au plan conjoint, a ajouté le ministre, son application est légale et il a été voté démocratiquement. Il ne détient d'ailleurs aucun pouvoir pour le suspendre. Au sujet de la perception des cotisations, il a rappelé qu'il s'agissait là aussi d'un geste légal et que dans le passé, lors de l'application de certains plans conjoints, la Régie des marchés agricoles avait émis des ordonnances forçant certains intermédiaires à en faire la perception.

Reunion des députés aujourd'hui

M. Garon a par ailleurs ajouté qu'il avait convoqué pour

aujourd'hui une réunion de tous les députés du caucus agricole afin de discuter de la situation. Il n'écarte pas l'hypothèse qu'il pourrait profiter des jours qui viennent pour effectuer des changements majeurs dans la loi de la mise en marché des produits agricoles. Notamment, les quotas de productions de porcs ne pourraient être dorénavant détenus que par des producteurs et non pas des entreprises ou des compagnies comme c'est le cas actuellement. Selon M. Garon cette solution, si elle était appliquée dans le cas du porc, pourrait mettre fin au conflit actuel.

On sait que depuis deux semaines de nombreux abattoirs de porcs fonctionnent au ralenti ou sont fermés à cause du boycottage, des manifestations ou des menaces dont certains ont été l'objet de la part de producteurs associés aux deux principaux groupes opposés. Cette situation aurait déjà entraîné environ 1,000 mises à pied dans l'industrie. D'ailleurs une enquête effectuée par LA PRESSE auprès des principaux abattoirs de porcs de la

province a permis de constater qu'hier, les capacités globales d'abattage n'atteignaient que 40% de ce qu'elles sont normalement.

En plus de risquer de faire grimper les prix de détail de cette viande, cette situation provoque déjà un engorgement de toute la chaîne de production. A l'heure actuelle 100,000 porcs s'entassent inutilement dans les porcheries. Par exemple, de nombreux naisseurs qui vendent habituellement leurs bêtes à un poids de 35 à 40 livres, manquent d'espace dans leurs bâtiments parce que celles-ci ont trop pris de poids. Ces producteurs qui sont environ 4,000 vendent leurs produits aux éleveurs finisseurs qui parachèvent l'engraissement de l'animal.

On se souvient que mercredi dernier le président du Conseil pour la production intégrée de porc du Québec, M. Rouville Ménard, a déclaré devant plusieurs centaines de producteurs de porcs qui s'opposent à l'application du plan conjoint que tous les abattoirs spécialisés du Québec pourraient fermer leurs portes à compter de lundi à moins d'une intervention de M. Garon.



Guy Pinard

## Le CN privilégie la sécurité sur le pont Victoria

Les gens de la rive sud se demandent sans doute pourquoi le Canadien National n'autorise pas la circulation dans les deux sens sur le tablier ouest (en direction de Montréal) du pont Victoria le matin, de la même manière qu'il l'autorise depuis 20 ans sur le tablier est (en direction de la rive sud), entre 15 h 45 et 18 h 15. La question ne manque pas d'intérêt, surtout à la lumière des exécrables bouchons de circulation constatés lors de la récente grève du transport en commun à Montréal.

Cette décision n'est pas imputable à une différence dans la largeur des deux tabliers, puisque avant la pose du tablier du côté est (à la fin des années 50), la circulation se faisait dans les deux sens sur le tablier du côté ouest. Selon Jean-Guy Brodeur, responsable des affaires publiques au CN, les raisons qui ont motivé cette décision sont tout autres.

Il mentionne d'abord ce que les ingénieurs du CN qualifient de «bosse de chameau», soit ce viaduc construit du côté ouest, tout juste au nord de la Voie maritime du Saint-Laurent, afin de permettre à la circulation automobile d'enjamber la voie d'évitement du Canadien National. Si la circulation se faisait dans les deux sens sur ce tablier, les automobilistes seraient dans l'impossibilité de voir venir les véhicules en direction inverse dans ce secteur, d'où un risque élevé d'accidents que le CN veut éviter à tout prix. C'est là, admettons-le, une décision empreinte de sagesse.

En deuxième lieu, M. Brodeur mentionne que la densité de la circulation est différente le soir, un argument moins convaincant et de toute manière moins important que le premier. Alors, dit-il, qu'on compte plusieurs accès vers le pont Victoria le matin, les accès sont réduits à deux le soir, soit par la rue Bridge et par la rue Mill, qui débouche d'ailleurs sur la rue Bridge à quelque 1000 m de l'entrée du pont. Voilà pourquoi on autorise la circulation nocturne dans les deux sens (exception faite des camions) sur le tablier du côté est. Mais pour le matin, autant en faire son deuil.

Décision à l'enseigne du gros bon sens

Comme j'ai par le passé émis des propos très critiques à l'endroit de Terre des hommes, je me dois de souligner l'excellente initiative que vient de prendre l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC).

En modifiant sensiblement l'essence même de Terre des Hommes, les administrateurs de l'AMARC atteindront deux buts. D'une part, d'ici cinq ans, Terre des hommes devrait s'autofinancer (espérons que la baignoire du pdg Roger Landry sera plus étanche que la baignoire olympique du maire Jean Drapeau), et dès l'an prochain, le déficit annuel d'environ \$10 millions sera réduit de moitié. Pour les contribuables montréalais, c'est donc une excellente nouvelle, surtout si l'administration municipale parvient à refiler cette baisse du déficit aux contribuables.

En deuxième lieu, la nouvelle politique adoptée par l'AMARC devrait revaloriser un emplacement merveilleux qui, de l'aveu même du pdg de l'AMARC, est actuellement sous-utilisé. L'idée d'ouvrir Terre des hommes en permanence (12 mois par année) s'inscrit à l'enseigne du gros bon sens, tout comme la décision de démolir huit pavillons (sans doute choisis parmi les pires, car la liste aurait pu être plus longue).

Reste à voir maintenant ce que sera le contenu des pavillons qui échapperont au pic du démolisseur. On prête à M. Landry l'intention d'y installer une exposition à caractère scientifique. Ce serait trop beau pour être vrai. Un pavillon du genre du Musée national des sciences et de la technologie, à Ottawa, à titre d'exemple, susciterait beaucoup d'intérêt chez les jeunes, surtout les enfants des familles défavorisées qui ne peuvent même pas s'offrir une visite dans la capitale nationale.

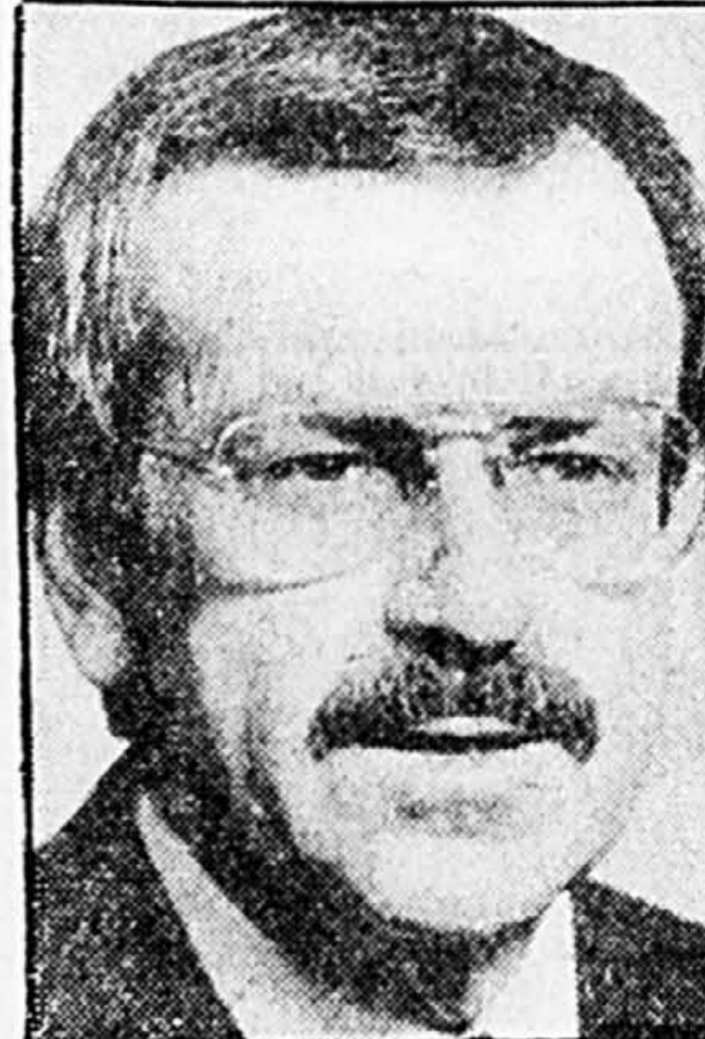
Mais, connaissant M. Landry, je suis certain que les idées ne manqueront pas chez les dirigeants de l'AMARC et que le nouveau visage de Terre des hommes saura réanimer les îles de l'Expo, dont la présentation, il faut bien le dire, stagnait depuis fort longtemps et avait tendance à devenir répétitive.

Par ailleurs, pour que l'objectif d'autofinancement se concrétise, et pour que la présentation des pavillons soit à la hauteur des ambitions des dirigeants de l'AMARC, ces derniers devront compter avec la collaboration financière des grandes entreprises du Québec. Dans le contexte économique qui prévaut actuellement, c'est peut-être là la plus grande inconnue à résoudre, en fait la seule qui pourrait empêcher le projet de voir le jour.

Il faudra donc que l'AMARC fasse preuve de beaucoup de conviction auprès des entreprises et que la situation économique s'améliore quelque peu pour que les commanditaires acceptent de jouer le jeu. Si M. Landry échoue, ce sera la mort de Terre des hommes (du moins de son secteur «expositions»), car s'il ne parvient pas à réanimer les îles, personne d'autre ne pourra le faire.



Jean-Guy Brodeur



Roger-D. Landry

## Un incendie ravage un «steak house»

«Il devait être près de midi et demi, lorsque ma secrétaire et moi sommes arrivés au restaurant pour le lunch, quelques minutes après avoir commandé notre steak, on a senti

RAYMOND GERVAIS

comme une odeur de brûlé et je lui ai dit en blaguant, j'espère que ce n'est pas mon steak car je l'aime bleu. Quelques instants après on entendait un «pof» et quelqu'un a crié «au feu, fire». On a d'abord pensé à une blague, mais quand les employés nous ont dit que le feu était pris dans la cuisine, tout le monde est sorti du restaurant.»

C'est ce qu'a déclaré M. Adam McKinson, un client du restaurant C.J.'s maison de la Côte de boeuf, situé au 640, rue Cathcart dans le centre-ville, qui a été la proie des flammes hier midi.

Le feu qui a débuté dans la cuisine du restaurant, s'est vite propagé aux étages supérieurs de l'édifice lesquels abritent deux restaurants ainsi que plusieurs bureaux dont la compagnie TAS communication.

C'est un policier du poste 25 de la police de la CUM, l'agent Gilles Denis qui, en patrouillant, a aperçu la fumée qui sortait par

les cheminées et les bouches de ventilation du restaurant et a donné l'alerte.

L'incendie, qui a nécessité cinq alertes et l'intervention de quelque 125 pompiers de Montréal, n'a été contrôlé que vers 15 h 30. Le sinistre a attiré plusieurs centaines de curieux qui pour la grande majorité étaient des employés des édifices à bureaux avoisinants. En plus de ravagé C.J.'s, l'élément destructeur s'est également propagé au restaurant-bar Friday's, situé dans le même édifice. Les dégâts matériels sont élevés sur tous les étages, mais personne n'a été blessé lors de l'évacuation, seul un pompier a été incommodé par la fumée et a eu un poignet fracturé.

A la suite de cet incendie, près de 70 personnes seront momentanément privées de leur gain-pain.

Selon l'assistant-directeur du Service des incendies de la ville, M. Serge Beaubien, les pompiers ont éprouvé passablement de difficultés à maîtriser les flammes à cause de la construction de l'édifice. «Les plafonds étant recouverts de tôle et les murs faits en bois dur, ont gêné le travail des pompiers qui devaient lutter contre le feu qui faisait rage dans les plafonds et les murs.»

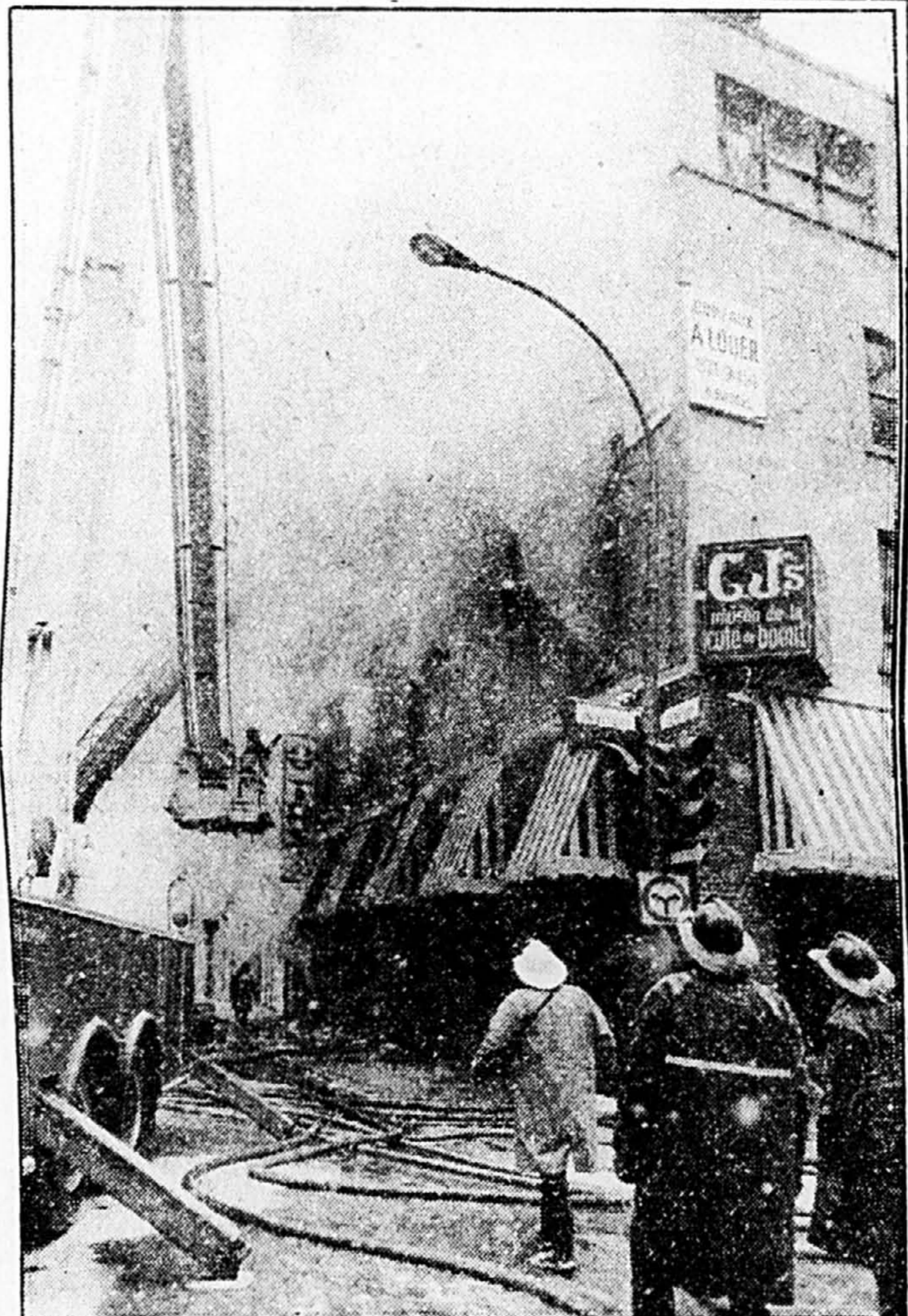


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Des centaines de Montréalais seront émus en apprenant qu'un incendie a complètement ravagé hier le restaurant Curley Joe's situé à l'angle des rues University et Cathcart dans le centre-ville, le feu a également lourdement endommagé le restaurant-bar Friday's situé à côté. Les deux endroits étaient bien connus des Montréalais.

## Saint-Louis devant le coroner

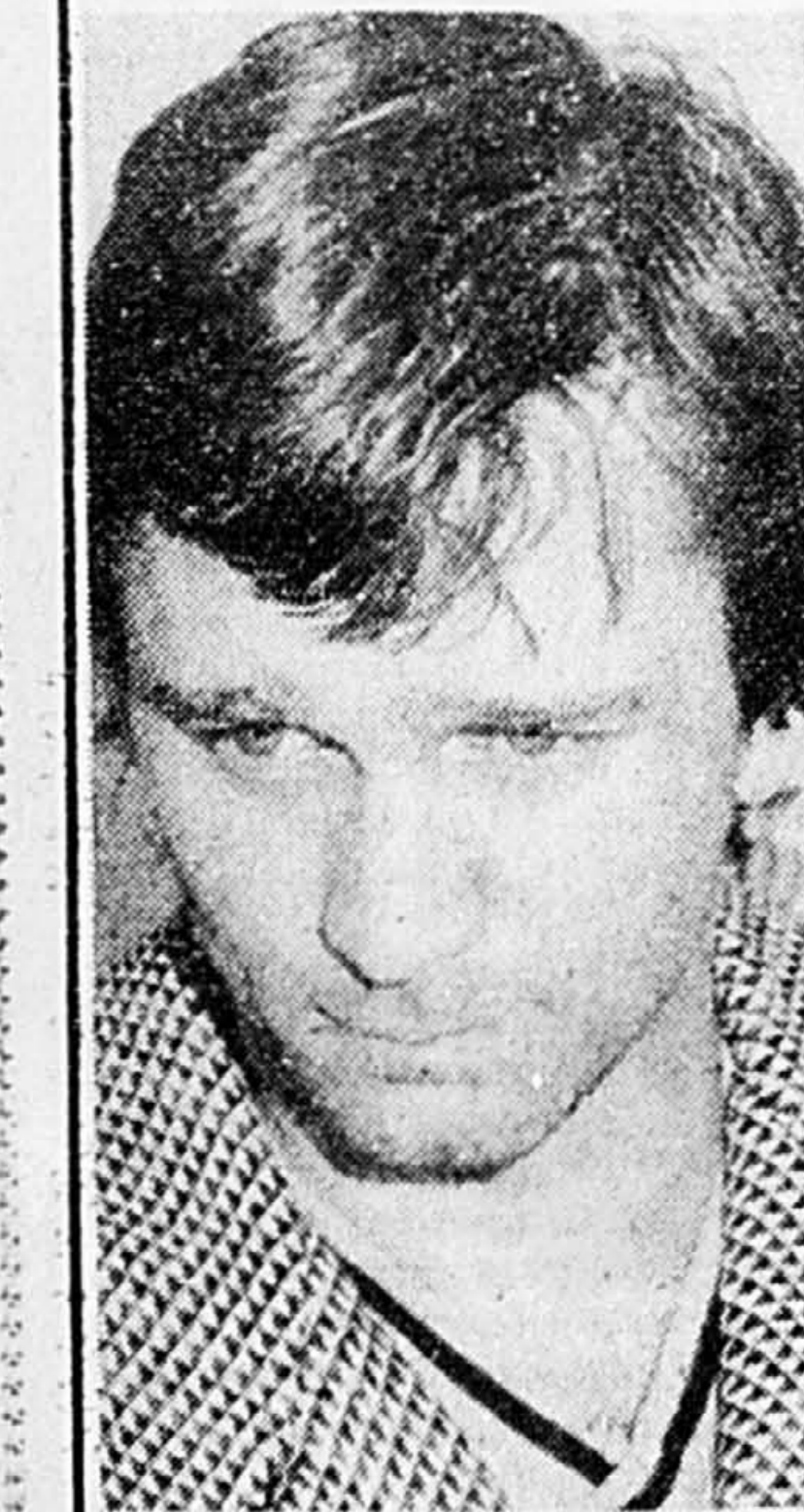


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Détenu comme témoin important relativement au meurtre de sa femme, Johanne, 30 ans, Claude Saint-Louis, 27 ans, a comparu hier, devant le coroner Rock Héroux, qui a fixé l'enquête à jeudi prochain. Le cadavre de la jeune femme qui aurait été battue avait été découvert dans un appartement du nord de la ville. Son bébé âgé de 15 mois pleurait seul dans sa chambre lors de l'arrivée des policiers.

## Les avocats «nommés» par Provençal réclament une enquête du Barreau

Les deux avocats montréalais qui avaient été nommés par Bernard Provençal, au cours du récent procès Tremblay-Gauthier, comme l'ayant à toutes fins

LÉOPOLD LIZOTTE

conseillé de liquider deux témoins gênants, ont demandé hier au Barreau de faire enquête le plus rapidement possible sur ces allégations.

C'est par ailleurs de façon formelle que Mes Pierre Morneau et Sidney Leithman ont demandé la convocation d'un comité de discipline spécial, et ce par le truchement d'une requête écrite que leurs avocats respectifs, Mes Gabriel Lapointe et Raphaël Schachter, ont déposée un peu avant midi, hier, devant le directeur général du Barreau du Québec, Me Micheline Audette-Filion.

Dans le cas de Me Morneau, Me Lapointe a représenté que ce dernier exerçait sa profession, de façon quasi exclusive, devant les tribunaux criminels, depuis 1968, et que son honneur a fortement été attaqué lorsque le témoin Provençal a soutenu, devant le jury que présidait le juge Jean-Guy Boillard, qu'il aurait, à toutes fins utiles, été partie à un complot de meurtre sur la personne de Réjean Duff. Ce dernier avait in-

cidemment témoigné à l'enquête préliminaire subie par le frère même de ce témoin, et deux autres individus, sur l'agression armée (et avec un bazooka) contre un blindé de la Brinks, dans une ruelle du quartier financier, il y a quatre ans. Suite à sa propre libération, sa «confession» ayant été rejetée par la cour, Duff était disparu de la circulation, et on avait, beaucoup plus tard, retrouvé ses ossements sur l'île d'Orléans.

Me Morneau soutient que le dommage à sa réputation a été d'autant plus grand que tous les grands médias ont rapporté, dans les heures ou les jours suivants, les assertions de celui qui purge présentement une peine de pénitencier pour importation de drogues.

Dans le cas de Me Leithman, Me Schachter rappelle que le même témoin a soutenu que son client lui avait conseillé d'assassiner un certain Jean-Guy Lépine, que l'on soupçonnait alors d'être un agent double à la solde de la GRC.

En fait, cet individu avait été tué dans un restaurant de la rue Ste-Catherine, dans la soirée même où la police devait effectuer les perquisitions qui amenèrent l'arrestation de Provençal lui-même.

Les deux avocats demandent donc à leur organisme professionnel de former un comité de discipline le plus tôt possible afin d'examiner leur conduite et de décider si, oui ou non, ils ont commis un acte dérogatoire.

Mes Lapointe et Schachter n'ont pas indiqué s'ils avaient l'intention de réclamer que l'enquête de ce comité soit publique, mais il est fort douteux qu'elle puisse l'être. Il y a quelques années, on s'en rappellerait, Me Robert Lemieux, qui avait représenté de nombreux accusés felquistes, devant les tribunaux, avait formulé une telle demande, mais celle-ci avait été refusée.

Car c'est la coutume fortement respectée de ces comités de discipline de n'ouvrir leur porte ni aux journalistes, ni même aux curieux. Le Barreau a toutefois le pouvoir d'envoyer des subpoenas à tous les témoins dont il veut entendre la version.

Il arrive à l'occasion, que publicité soit faite aux réprimandes ou sanctions décrétées, mais on a peu d'exemples de cas où on ait fait savoir au public que les procureurs dont la conduite avait fait le sujet d'une telle enquête avaient été exonérés des accusations portées contre eux, ou des doutes que l'on avait laissé planer sur leur comportement.

## Willie Pomerleau acquitté en appel

Willie Pomerleau, un individu dans la quarantaine, qui dirige maintenant une florissante compagnie d'aviation, a été acquitté hier de l'accusation dont il avait été reconnu coupable, en octobre 1980. Soit une fraude de... plus de \$200.

En fait, il s'agissait ni plus ni moins que de tous les actifs d'un garage de Pierrefonds, Moteurs Labarre Inc., une entreprise qui était alors distributrice des voitures Honda. Au procès, devant un juge de la Correctionnelle aujourd'hui décédé, les principaux témoins, tous membres de la famille Labarre, avaient soutenu qu'ils avaient été trompés par le prévenu lorsqu'ils avaient été amenés par ce dernier à signer un certain nombre de documents qu'ils n'auraient

même pas lus, et que c'est ainsi qu'ils auraient été dépossédés de leur commerce.

En cour d'appel, toutefois, le procureur de Pomerleau, Me Gabriel Lapointe, a convaincu les trois magistrats qui ont entendu le pourvoi de son client qu'il était tout simplement déraisonnable de croire que les choses s'étaient ainsi passées, que le premier juge avait accepté certaine preuve documentaire illégalement, à l'instruction, et qu'il avait finalement erré en droit sur plusieurs points, en condamnant l'accusé.

Les juges se disent que le verdict de culpabilité est tout simplement déraisonnable, et qu'il n'était pas fondé sur la preuve telle que présentée en cour.

## CONSEIL NATIONAL SPÉCIAL DU PQ

## La «majorité modérée» ne veut pas d'une séance de défoulement

■ Trouvant «inquiétant» le silence des instances dites «modérées» au sein du Parti québécois, les 17 associations péquistes regroupées dans la région sud de Montréal ont fait savoir hier,

PIERRE VENNAT

en conférence de presse, qu'elles s'opposent, au niveau des principes, à la tenue du Conseil national spécial du parti, le 12 février, à la veille du congrès.

Bien sûr, comme l'a indiqué hier le président de l'exécutif du Parti québécois de la région, Marc Monte, le dit conseil aura lieu, puisqu'il a été réclamé par 20 associations de comté, comme le prévoient les statuts du parti.

Les péquistes «modérés» de la région sud, toutefois, craignent publiquement que les discussions dégénèrent en séance de défoulement, laquelle risquerait encore une fois de manquer de réalisme politique et c'est donc un appel aux «gens de bonne volonté» pour

qu'ils veillent au grain et évitent une surdramatisation et une polarisation des débats que les péquistes de la rive sud de Montréal ont cru bon de lancer.

«Si un esprit ouvert et positif anime les membres du Conseil national, nous en serons», de déclarer le président régional.

Les péquistes «modérés» de la rive sud, qui représentent notamment le comté du premier ministre Lévesque, Taillon, et ceux des ministres Pierre Marois (Marie-Victorin) et Denis Lazure (Bertrand) ne sont toutefois pas unanimes. Ainsi, si aucun des exécutifs de comtés n'appuie le «non», les dirigeants d'un comté, celui de Saint-Jean, ont été jusqu'à recommander l'abstention au référendum interne du parti et trois associations de comtés, Saint-Jean, Huntingdon et Iberville n'ont pas tenu, et ne tiendront pas, les assemblées générales de comté que l'exécutif national leur demandait de tenir.

Soit dit en passant, malgré le mot d'ordre de l'exécutif de comté, environ 50 p. cent des membres en règle du PQ, dans Saint-Jean, auraient néanmoins voté.

Les péquistes «modérés» de la rive sud, affirment ne pas en vouloir à ceux qui ne pensent pas comme eux au sein du parti, mais simplement faire entendre la voix «de la majorité au sein du parti», au nom de ce qu'ils appellent le sain réalisme.

Ils admettent que la démarche utilisée par le Conseil exécutif national depuis le congrès de décembre est critiquée au plan démocratique, même chez eux, car elle bouscule les structures du parti.

«Le décret du référendum, a admis M. Monte, en a indisposé plusieurs qui le jugeaient non nécessaire. Mais le réalisme politique a pris le dessus, compte tenu du fait qu'il n'y a rien de plus

démocratique qu'une consultation populaire. Enfin, même si le volet «trois questions: une réponse» en a chatouillé plus d'un, il réaffirme des principes fondamentaux qui, au sens de la majorité des membres, forment l'essence du Parti québécois».

Bref, pour les péquistes de la Rive sud, les «circonstances exceptionnelles» justifiaient M. Lévesque d'agir comme il l'a fait.

«Nous croyons que lorsqu'un homme d'une telle intégrité risque de voir s'écrouler en l'espace de quelques heures, d'une part le travail de sa vie et d'autre part les aspirations de millions de Québécois, il lui est permis de s'interroger très sérieusement sur son avenir, se sentant incapable de promouvoir les décisions du dernier congrès. Dans ces circonstances exceptionnelles, il est plausible d'imaginer que bien peu d'entre nous eussent agi bien différemment.»



Jacques Bouchard

## NOTES POLITIQUES

## Le gouvernement a-t-il voulu projeter un écran de fumée?

■ En annonçant son intention de présenter une loi visant à interdire aux citoyens de fumer dans certains endroits publics, dans le cadre de la semaine des non-fumeurs, on peut se demander si le gouvernement du Québec n'a pas tout simplement décidé de projeter un écran de fumée aux yeux d'une certaine catégorie de la population.

Deux questions se posent. D'abord, généralement, il est très rare que le texte d'un soi-disant projet de loi coule aussi rapidement dans les mains des journalistes après une réunion du Conseil des ministres où l'on a discuté de cette possibilité. Puis, dans un deuxième temps, le gouvernement perçoit, aux moyens de différentes taxes, des revenus très substantiels sur la vente du tabac.

En cette période de restriction budgétaire et de crise économique, alors que le ministre des Finances, Jacques Parizeau a utilisé tous les moyens à sa disposition pour assurer une rentrée de fonds maximum dans les coffres de l'Etat, on peu s'interroger sur la volonté réelle de ce gouvernement de convaincre les gens de s'arrêter de fumer.

## Chiffres révélateurs

Il s'agit en effet de prendre connaissance des taxes récoltées par le Québec sur la vente du tabac pour se rendre compte que la «mauvaise habitude» de certains fait drôlement l'affaire des finances publiques.

Pour l'année financière de 1979-80, le Québec a récolté \$139 millions dans son fonds consolidé en plus d'une somme de 74,9 millions qui a servi à éponger le déficit olympique. Ces chiffres au cours des années, au lieu de diminuer, augmentent. En 1980-81, le Québec a récolté \$179,3 millions alors que \$89 millions a servi à éponger la dette olympique.

Par ailleurs au 31 décembre 1981, la province avait déjà récolté pour son fonds consolidé une somme de \$149,5 millions alors que \$71,1 millions étaient récoltés pour les olympiques. Pour la même période l'année précédente, \$107,5 millions avaient été récoltés pour le fonds consolidé.

Selon les prévisions et les chiffres fournis hier à LA PRESSE, par Richard Bonin du ministère du Revenu dont le portefeuille est détenu par le député de Sherbrooke Reynald Fréchette, le gouvernement compte récolter pour l'exercice financier 1981-82 une somme de \$237,9 millions pour la province et \$91,7 millions pour le déficit olympique.

## Conférence de presse

En conférence de presse, hier le premier ministre René Lévesque a d'ailleurs été fort prudent au sujet de la possibilité pour son gouvernement de présenter un projet de loi à ce sujet.

Il s'est pratiquement contenté de dire que l'interdiction de fumer s'appliquerait essentiellement dans les ascenseurs. En 52 minutes, ce dernier a fumé seulement quatre cigarettes de marque légère au lieu d'une dizaine comme il a l'habitude de faire, en temps normal.

## Jacques Olivier a crié pour rien

Le président du caucus des députés libéraux fédéraux du Québec, a crié pour rien, selon le président de l'aile provinciale de cette formation politique, Jean-Claude Dansereau.

Ce dernier s'est défendu d'avoir participé à un déjeuner offert en l'honneur du ministre de l'Environnement, John Roberts, et qui aurait été organisé, selon Jacques Olivier, dans le but de promouvoir la candidature de ce dernier lors d'une éventuelle course à la direction du PLC qui devait s'ouvrir lorsque le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau aura décidé de quitter son poste.

Selon M. Dansereau, c'était une rencontre tout à fait normale, et il a affirmé qu'il était toujours un inconditionnel de M. Trudeau. Il se serait donc abstenu de participer à une réunion de ce genre. De plus, selon lui, à chaque fois qu'un ministre est de passage à Montréal il en profite pour rencontrer le président de l'aile provinciale et des militants, et ce dans le but de faire le point et de se rendre compte de l'humeur des partisans sur les politiques du gouvernement.

Jacques Olivier s'est donc encore une fois énervé pour rien et il n'y avait effectivement aucun complot contre l'actuel chef du parti libéral.

## Pas de boycottage

L'association du Parti québécois du comté de Huntingdon n'a pas décidé de boycotter le référendum décrété par le premier ministre québécois René Lévesque auprès de ses membres, a affirmé au cours d'une conversation la présidente de cette circonscription, Solange Fortin.

Cependant, en raison de la grandeur de ce comté, l'Association n'a pas tenu de réunion générale en vue de choisir les nouveaux délégués qui doivent participer à la continuation du congrès de décembre qui a été reporté en février dans le but de remettre en question les résolutions trop «souverainistes» adoptées la première fois. Ce sont donc les mêmes délégués qui seront appelés à défaire ce qu'ils ont déjà adopté. Un exercice démocratique qui sera intéressant à suivre.

## Condamné pour avoir tenté de «passer un télégraphe»

■ La profession de «passeur de télégraphe», que l'on croyait disparue au Québec, semble, au contraire, encore bien vivante dans la province, si l'on en juge par la cause qu'a tranchée hier la Cour des sessions de la paix de Saint-Jérôme, dans le district judiciaire de Terrebonne.

L'accusé, auquel on reprochait d'avoir voulu voter, aux élections provinciales d'avril dernier, en assumant faussement l'identité d'un électeur de la circonscription de Groulx, a été reconnu coupable et condamné par le juge François Beaudoin au minimum de la peine prévue à l'article 225 de la Loi électorale, à savoir une amende de \$100 et une peine de prison d'un mois.

Cette infraction, souligne-t-on, constitue une manœuvre électorale frauduleuse selon l'article 22B de la Loi électorale; toute personne qui en est reconnue coupable perd, pour une période de cinq ans à compter du jugement, le droit de se livrer à une activité de nature partisane, de voter, et de se porter candidat à une élection; il lui est de plus interdit, pendant la même période, d'occuper toute fonction à laquelle la nomination se fait par arrêté gouvernemental ou par résolution de l'Assemblée nationale du Québec.

Le parti auquel l'individu en question avait ainsi cherché à procurer un vote additionnel n'a pas été précisé...

1 JOUR SEULEMENT

100% de rabais

SUR TOUS LES ARTICLES EN MAGASIN

Le samedi 30 janvier seulement

ÉCONOMISEZ SUR

- Tout notre stock de vêtements dernier cri pour dames.
- Nos élégants vêtements pour hommes et garçons — tous les articles du rayon.
- Tous nos vêtements pour enfants et bébés plus les meubles pour bébés!
- Nos produits d'hygiène et de beauté, de papeterie et nos valises.
- Tous nos accessoires d'ameublement pour la maison: lampes, literie, tentures...
- Tous nos disques, bijoux, montres, appareils-photos et radios!
- Tous les petits appareils ménagers de marques connues!
- Les jouets, bicyclettes, équipement d'exercice, patins et équipement de hockey.
- Notre gamme complète de chaussures pour toute la famille.
- Et plus encore Y COMPRIS des liquidations et des spéciaux du gérant!

Notre politique de remboursement, c'est toujours bien!

Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre achat, nous vous garantissons qu'il sera remplacé, réparé selon les termes de la garantie ou même remboursé avec le sourire.

Bonimart

C'est toujours bien!



Heures d'ouverture:  
lun. à merc. jusqu'à 17h30  
(Duvrenay, Saint-Jean,  
Laval) et Décarie  
jusqu'à 18h  
jeu. et ven. jusqu'à 21h  
C'est toujours bien!  
Samedi jusqu'à 17h  
Stationnement gratuit.

Châteauguay  
boul. Saint-Jean-Baptiste et Saint-François  
Châteauguay  
Laval  
Centre 2000, boul. Saint-Martin et boul. Marois,  
Champlain, Laval

Greenfield Park  
Toussureau et chemin de la Grande Ligne,  
Greenfield Park  
Duvrenay  
Place Duvrenay, boul. de la Concorde et de  
Colleries, Duvrenay, Laval

Des Ormeaux  
boul. Chamblay et des Ormeaux, Longueuil  
Metropolitain  
Vieux entre Jean-Talon et boul. Metropolitain, Saint-  
Léonard

Saint-Jean  
Place Saint-Jean, boul. du Séminaire et Saint-Louis,  
Saint-Jean  
Décarie  
Place Décarie, Vézina et voie de service du boul.  
Décarie, au sud de Jean-Talon

# Le secteur public se mobilise contre le gouvernement Lévesque

Les syndicats du secteur public québécois se considèrent sur un pied de guerre face au gouvernement Lévesque et la récente grève de la CTCUM ne constitue que la pointe de l'iceberg des perturbations sociales à venir.

A court terme, les divers syndicats du secteur public s'apprêtent

**PIERRE VENMAT**

à manifester lors du congrès péquiste de la mi-février, au Centre Claude-Robillard, à Montréal, puis à l'occasion de la présentation du prochain budget Parizeau, en mars, le tout doublé d'un possible débrayage de deux à 24 heures, surtout dans le domaine des affaires sociales.

Les principaux éléments de ce «plan de mobilisation» sont apparus au conseil général de la CEQ, qui se tient présentement dans la métropole jusqu'à demain soir et dans un compte rendu d'une réunion intersyndicale, tenue plus tôt ce mois-ci, également à Montréal, et qui faisait partie de la «tonne» de documents remis aux délégués

participant au conseil général de la CEQ.

L'échéancier général de la CEQ prévoit, en ce qui a trait aux enseignants, leur participation à la manifestation anti-gouvernementale au congrès du PQ, les 12, 13 et 14 février, à une manifestation unitaire contre la politique budgétaire gouvernementale en mars et la possibilité d'une action plus large en avril.

Le procès-verbal de la réunion de l'intersyndicale, au début du mois, à Montréal, est plus éclairant. Des représentants de la direction de la CEQ, dont son président, Robert Gaulin, le vice-président de la CSN, Christophe Auger, et les présidents ou représentants autorisés des employés de magasins et de bureaux de la Société des alcools, des fonctionnaires provinciaux ainsi que des professionnels du gouvernement, des enseignants protestants et des trois fédérations syndicales d'infirmières assistaient à cette réunion.

La FTQ n'y était pas présente mais, selon le procès-verbal, il semble qu'elle participera à l'or-

ganisation de la manifestation de mars contre le budget Parizeau.

De la lecture de ce procès-verbal, il ressort que la Fédération des affaires sociales de la CSN a reçu le mandat d'organiser une manifestation à l'ouverture du congrès du PQ.

Le vice-président de la CSN, Christophe Auger, a également précisé que la FAS envisage un débrayage de 2 à 24 heures en mars.

Du côté de l'éducation, a-t-il précisé, l'organisation d'un débrayage est plus difficile, puisque de ce côté, les effets les plus directs des coupures seront vécus en mai et en juin. Dans le secteur privé, ajoute le vice-président de la CSN, «il est possible d'envisager un débrayage de 24 heures à condition qu'il y ait un mouvement national large» en faveur d'une telle action.

La CSN est d'avis, en effet, que si la situation des salariés du secteur public sera difficile dans les prochains mois, celle des syndiqués du secteur privé le sera davantage.

Du côté des infirmières, le con-

seil fédéral de la Fédération québécoise des infirmiers et infirmières est d'accord pour aller chercher le mandat d'un débrayage de 24 heures, la Fédération des syndicats professionnels des infirmiers et infirmières a un mandat de son assemblée générale, face au débrayage, mais pas des membres et doit évaluer la situation, tandis que la Fédération des infirmières et infirmiers unis se dit d'accord pour aller chercher un tel mandat.

Les fonctionnaires provinciaux émettent des réserves relativement à ce débrayage, les professionnels du gouvernement aussi et cette hypothèse ne fait pas partie de leur stratégie à ce stade-ci, bien que les professionnels se disent prêts à l'envisager en cours de route.

Les enseignants protestants, quant à eux, se disent prêts à évaluer la possibilité d'un débrayage selon la conjoncture et les employés de magasins et de bureaux de la SAQ n'en parlent pas mais annoncent eux aussi qu'ils ont l'intention de se battre contre le gouvernement.



Lord Denning

Téléphoto PC

## LA RÉOLUTION CONSTITUTIONNELLE FRANCHIT UNE AUTRE ÉTAPE

# La Cour d'appel britannique déboute les Indiens

OTTAWA (PC) — Tout indique que l'étude à Westminster de la résolution constitutionnelle ne pourra reprendre la semaine prochaine, malgré l'engagement du gouvernement à disposer rapidement de cette question.

C'est du moins ce qui ressort des propos tenus hier en conférence de presse par le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, qui dit s'attendre à ce que le Parlement anglais puisse procéder aux deuxième et troisième lectures sur la requête canadienne «dans des délais assez brefs».

Toutefois, le ministre Chrétien a admis que l'étude de la résolution ne commencera pas «nécessairement la semaine prochaine».

«Ils ont annoncé leurs travaux parlementaires pour la semaine prochaine aujourd'hui», a indiqué le ministre, ajoutant toutefois que la requête de rapatriement ne pourra désormais être discutée avant le 5 février, à moins d'un consentement unanime des partis.

Comme on sait, la Cour d'appel britannique a rejeté hier la tentative des Indiens canadiens de faire obstacle à l'adoption de la résolution constitutionnelle par Londres. Les trois juges de la Cour en sont venus à la conclusion que la Grande-Bretagne n'avait plus aucune responsabilité envers les Indiens du Canada,

leur seul recours étant devant les tribunaux canadiens.

«Je suis très heureux de cette décision qui ne me surprend pas tellement», a dit M. Chrétien, rappelant que le Parlement britannique avait préféré attendre que la Cour ait rendu son verdict avant de procéder à la deuxième lecture de la motion canadienne.

«Les juges ont estimé que l'introduction dans la Charte des droits aux autochtones constituait une protection supplémentaire», a dit M. Chrétien convaincu qu'un appel sur le verdict d'hier n'inciterait pas Westminster à attendre davantage.

Quant au jugement promulgué hier à Londres, il affirme que tous les traités ou obligations qui ont pu incomber à la Grande-Bretagne à l'époque coloniale relèvent maintenant du Canada.

«Il n'est pas permis aux tribus indiennes d'intenter une poursuite en ce pays pour faire respecter ces obligations», a proclamé lord Denning juge en chef des appels au civil, tranchant la cause amenée par les autochtones de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Ces derniers ont toutefois indiqué qu'ils pourraient présenter dès aujourd'hui une requête pour obtenir la permission de loger appel devant la Chambre des lords.

## CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR L'ÉCONOMIE

# Lévesque fait montre de scepticisme

QUEBEC — A quelques jours de la conférence des premiers ministres sur l'économie qui se tiendra la semaine prochaine à Ottawa, le premier ministre Lévesque a reconnu hier que la capacité de son gouvernement de

**CLAUDE-V. MARSOLAIS**  
de notre bureau de Québec

créer des emplois pour soulager les Québécois aux prises avec le chômage dépendait en grande partie des résultats de cette conférence. Pour l'instant, le chef du gouvernement affiche un certain scepticisme qui lui est dicté par l'obsession monétariste du gouvernement fédéral, son attitude rigide en ce qui concerne les paiements de transfert aux provinces et l'incohérence généralisée de sa gestion économique.

Selon M. Lévesque, la politique monétaire du gouvernement fédéral en vue de freiner l'inflation a servi à saboter l'économie de sorte que le remède au lieu d'améliorer la santé du patient l'a rendu encore plus malade. Ainsi, en plus d'augmenter le chômage, cette

politique a contribué au Québec à diminuer les investissements et à fermer de nombreuses entreprises.

En ce qui a trait aux paiements de transfert du fédéral aux gouvernements provinciaux au chapitre de la péréquation, le Québec soutient que le fédéral veut à toutes fins pratiques affamer les provinces les plus démunies et exige que les ministres des Finances se réunissent de nouveau dans le cadre de la conférence de façon à en arriver à un arrangement satisfaisant.

Le premier ministre note également l'incohérence de la gestion économique du fédéral qui tout en créant du chômage accorde aux parlementaires fédéraux des augmentations salariales de 45 p. cent.

Au cours de sa conférence de presse, M. Lévesque a rappelé avec un certain cynisme les conclusions de la dernière conférence des premiers ministres sur l'économie qui s'était tenue en février 1978.

Selon lui, les grands prophètes fédéraux de l'économie avaient

fixé comme objectif un taux d'inflation de 3½ p. cent pour l'année 1981 alors que ce taux a atteint en réalité 12,5 p. cent. A cette même conférence, il avait été convenu d'une action concertée pour réduire les inégalités régionales en privilégiant notamment les ententes-cadre de développement. «Or, le fédéral a laissé entendre ces derniers mois qu'il n'y aurait plus de programme de développement régional.»

Enfin, il a rappelé que les premiers ministres avaient pris l'engagement de se réunir périodiquement afin de revoir les objectifs économiques et d'évaluer les progrès accomplis. Ce souhait ne fut jamais réalisé puisque cette conférence est la première à se tenir en quatre ans.

Le chef du gouvernement québécois a rendu publique une lettre qu'il faisait parvenir hier à M. Trudeau traitant des sujets de la conférence sur l'économie.

M. Lévesque se réjouit que la gestion de l'économie soit le premier sujet traité, ce qui permettra d'y discuter des mesures à prendre pour combattre le chômage et

relancer l'économie. Dans ce cadre, il conserve l'espoir que des gestes concrets pourront être envisagés au chapitre du développement régional.

Cependant, il souhaite que la présence du président de la Banque du Canada, M. G. Bouey, ne vienne obscurcir la responsabilité première du fédéral quant à la direction de la politique monétaire.

De même, il ne partage pas l'approche de M. Trudeau en ce qui concerne les discussions sur les arrangements fiscaux et insiste pour que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la conférence. Il estime aussi que la conférence devrait être publique et que le huis clos ne soit décrété que pour les discussions très techniques.

Enfin, le premier ministre du Québec décline l'invitation à dîner de M. Trudeau à sa résidence le 2 février en signalant que l'expérience passée ne lui a pas permis de constater que de telles réceptions étaient productives. Il préfère consacrer ces quelques heures de soirée à faire le point avec la délégation du Québec.

## LA RÉGION DE L'AMIANTE POURRAIT RECEVOIR LES MÊMES AVANTAGES

# Ottawa aide quatre villes en difficulté

Le gouvernement fédéral a annoncé hier qu'il viendra en aide à quatre autres régions du pays qui rencontrent actuelle-

**MAURICE JANNARD**  
de notre bureau d'Ottawa

ment des problèmes aigus de chômage.

Ces nouvelles collectivités sont celles de l'Islet-Montmagny au Québec, de MacAdam au Nouveau-Brunswick et de Brantford et Chatham en Ontario, qui ont été choisies pour faire partie du programme d'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PAIM).

Ce programme fut mis sur pied en mars 1981 et son budget est de

\$350 millions pour une durée de trois ans. Il comprenait à l'origine des villes de Port-Cartier-Sept-Îles et de Sorel au Québec, de Windsor en Ontario et de Sidney en Nouvelle-Écosse.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Herb Gray, a aussi indiqué qu'Ottawa étudiait la possibilité de désigner d'autres régions du pays dans le programme.

Selon les informations recueillies par LA PRESSE, une autre communauté du Québec pourrait être incluse prochainement dans ce programme et il s'agit de la région de l'amiante dans les Cantons de l'Est. Il a été confirmé hier que la région de l'amiante faisait partie d'un groupe de villes, qui à cause de leurs difficultés économiques, font l'objet d'u-

ne attention toute particulière au ministère de l'Industrie et du Commerce à Ottawa.

Depuis un an les producteurs québécois d'amiante ont dû licencier plus de 1,000 travailleurs et des villes comme Thetford Mines et Asbestos sont actuellement aux prises avec un taux de chômage élevé. Les experts ne prévoient pas de reprise dans l'amiante pour bientôt étant donné que l'industrie de la construction traverse une crise profonde.

Les villes qui ont été désignées hier dépendent pour leur survie de deux industries en particulier, soit celles des appareils électroménagers et des pièces d'automobile. Ainsi à l'Islet-Montmagny, la fermeture de la compagnie Admi-

ral et les problèmes financiers des entreprises fabriquant des roulettes laissent les travailleurs de la région sans emploi.

Le programme PAIM comprend deux volets importants: la relocalisation des travailleurs licenciés vers d'autres entreprises et une aide financière aux entrepreneurs locaux qui ont des projets industriels à soumettre.

Pour la partie main-d'oeuvre, les entreprises qui embauchent un travailleur mis à pied reçoit une subvention du fédéral. Par exemple, à Sorel, Ottawa a fourni près de \$1 million à des industriels locaux qui ont engagé 150 travailleurs de Marine Industrie qui avaient perdu leur emploi chez le constructeur naval.

## Jour de solidarité avec la Pologne

OTTAWA (PC) — La Chambre des communes a décidé de prononcer la journée de demain «Jour de solidarité» avec la Pologne, au cours d'un vote unanime hier à Ottawa.

L'idée d'une telle journée avait été lancée par le président américain Ronald Reagan, et les syndicats canadiens réunis au sein du Congrès du Travail du Canada (plus de 2 millions d'affiliés) avaient décidé de s'y associer. On s'attendait ainsi à une manifestation populaire devant le Parlement fédéral.

D'autre part, le premier ministre M. Pierre Elliott Trudeau devrait prendre part demain, comme le président Reagan, le chancelier allemand Schmidt et le président Mitterrand à une retransmission spéciale en mondiovision en faveur de la solidarité occidentale avec le peuple polonais.

## «LE CONFORT ET L'INDIFFÉRENCE»

# Un film subjectif et ironique sur la défaite du «oui» au référendum

QUEBEC — «Le Confort et l'Indifférence», le dernier film de Denys Arcand, qui était présenté en avant-première, hier, à la presse québécoise, est bien un film sur le référendum de mai 80 au Québec.

**LOUIS FALARDEAU**  
(de notre bureau de Québec)

Mais ce n'est surtout pas la narration objective du grand événement que tous les Québécois ont vécu avec passion. C'est plutôt l'analyse tout à fait subjective, ironique et pessimiste de la défaite des partisans du «oui», c'est une charge cruelle contre ceux à qui le système profitait et qui ont fait peur aux autres pour qu'ils ne le changent point, c'est un regard amer et désabusé sur ceux qui ont eu peur.

Arcand ne cache pas où vont

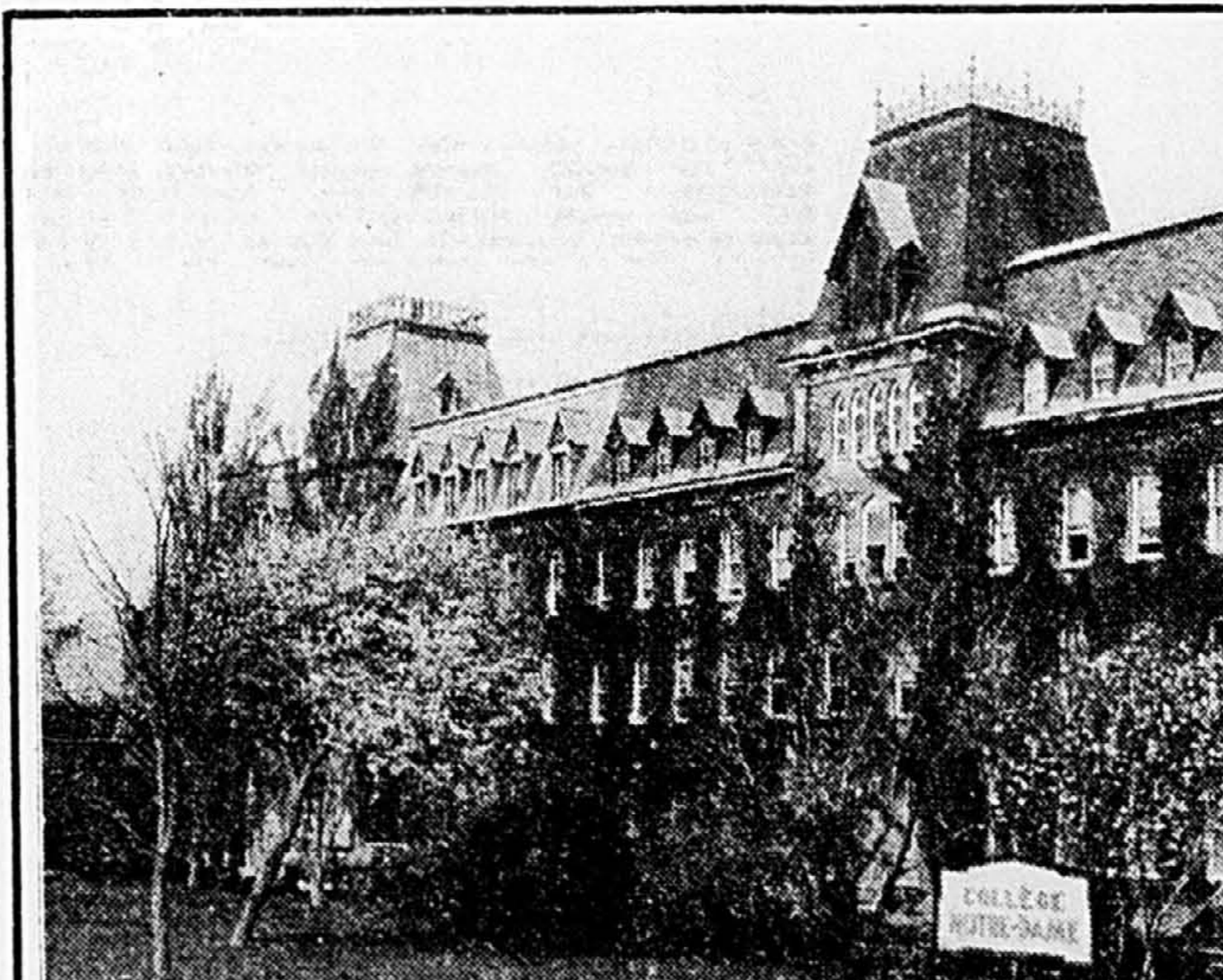
ses sympathies et ceux qui tenteront de voir dans son film un reportage sur le référendum seront bien déçus en constatant qu'il n'y fait la part belle, encore que pas toujours, qu'aux partisans du «oui». C'est une oeuvre engagée (comme ses films précédents) que détestent ceux qui ont voté «non», mais qui ravira les perdants du 20 mai. Beaucoup se sentiront vengés, mais ce n'est certes pas le seul but poursuivi par Arcand: il doit souhaiter aussi qu'ils réfléchissent avec lui aux causes de leur défaite.

Pour mener à bien son oeuvre d'analyse de l'âme québécoise au moment du choix référendaire, Arcand s'est fait aider par nul autre que le grand (et cynique) penseur italien de la Renaissance, Nicolas Machiavel. Interprété par Jean-Pierre Ronfard (excellent), il intervient

une quinzaine de fois dans le film pour dire, avec un détachement qui tient presque du dédain, certains de ses plus mordants aphorismes.

N'en citons qu'un, qui donne bien le ton du film: «Le peuple est souvent audacieux en propos contre les décisions de ses princes; mais dès que vous les menacez d'un châtiment les hommes se méfient mutuellement les uns des autres et ils courent obéir à qui mieux mieux.»

Film de montage, «Le Confort et l'Indifférence» met en vedette tous les grands ténors du référendum, tout en réservant une place spéciale à Jean Chrétien, Camil Samson et Jean Marchand. Mais on y entend aussi des citoyens plus ordinaires, dont plusieurs ont été filmés par d'autres cinéastes (Groulx, Perault, Gosselin) pour lesquels ils avaient déjà tenus la vedette.



## COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8

Renseignements Tél.: 739-3371, poste 231

### COURS SECONDAIRE COMPLET

PENSIONNAT-EXTERNAT

Sous la Direction des Frères de Ste-Croix

GARÇONS, Secondaire I à V

FILLES, Secondaire I, II et III

### EXAMENS D'ADMISSION:

Les examens d'admission ont lieu à 13h30 aux dates suivantes:

Le samedi 30 janvier 1982

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Ils doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours. Frais d'examen: \$8.00

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER D. LANDRY  
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

## Pour une réforme scolaire valable

De ballon d'essai en sondage, de campagne des uns en exhortation des autres, l'idée de la réforme scolaire fait son chemin. Encore un peu et les Québécois se mettront tous à croire qu'ils ont besoin de cette réforme. Ce qui n'est pas certain: un minimum d'observation suffisait, bien avant le dernier sondage, pour se prouver que la majorité de la population se trouve encore satisfaite des structures actuelles.

En 1960 ou 1965, on comprenait l'urgence d'une transformation radicale. Le système a connu une évolution, rapide à certains points de vue, lente à d'autres. Que le gouvernement actuel se sente obligé à renouveler toute la structure scolaire, qu'il soit prêt à payer les millions de dollars que coûte une telle transformation alors qu'il ferme des départements d'hôpitaux, qu'il s'engage

à opérer une réforme que ne souhaite même pas une majorité, voilà qui peut en surprendre.

Le ministre de l'Éducation a des visées étranges.

Mais comme on sait qu'il rédige ses projets en étudiant les sondages et en scrutant les réactions, le ministre Camille Laurin doit se poser bien des questions sur cette dernière enquête de l'Université de Montréal. Car les résultats contredisent assez souvent ceux d'un autre sondage également exécuté par l'Université de Montréal en avril dernier, sous la direction du même doyen de la faculté des sciences de l'Éducation, avec un échantillonnage fort semblable. À l'époque, 48 pour cent des répondants favorisaient, par exemple, des commissions scolaires unifiées; aujourd'hui, cette formule n'intéresse plus que 37 pour cent des gens, même si l'on sait que le ministère préfère

cette commission scolaire regroupant tout le monde.

Plus que cela: en avril dernier, on trouvait, dans le sondage, 35 pour cent de Québécois désirant garder des commissions scolaires confessionnelles; et maintenant, 58 pour cent. Qui faut-il croire?

Certains vont conclure à une évolution de la réflexion: étrange qu'elle se fasse aussi rapidement, sans approfondissement, en sens contraire aux influences du ministère et même des enseignants qui, à l'Alliance, en novembre dernier, s'exprimaient en faveur de la commission scolaire unifiée.

On peut aussi croire que la confusion s'accroît, tout simplement. De cela, un indice: 54 pour cent des répondants estiment que les commissaires ne devraient être élus que par les parents. Comme si les autres ne payaient pas de taxes scolaires, comme si

l'on allait abandonner, comme ça, le principe de taxation avec représentation. Quand on parle des structures de l'école, beaucoup de gens peuvent exprimer une opinion éclairée. Mais en ce qui concerne la structure supérieure, bien peu savent la juger convenablement. Il faut parfois se l'avouer: le système démocratique ne mène pas toujours à la même qualité de raisonnement.

Bref, bien des gens ne savent pas ce qu'ils veulent.

Mais en s'appuyant sur des sondages et sur des ballons d'essai, le ministre de l'Éducation risque fort d'accoucher d'un projet qui ne répondra qu'à l'attente d'une clique, celle qui aura le plus d'influence sur lui.

Dans une question aussi importante que celle de l'éducation d'un peuple, la seule façon de gouverner est en s'approchant assez du peuple pour le compren-

dre profondément. On peut croire que les Québécois sont de plus en plus ouverts et tolérants. Il ne faudrait pas que le ministre fasse des changements pour le plaisir des changements, frustrant gravement de fortes parties de la population. Le peuple doit pouvoir s'exprimer, encore plus là qu'ailleurs. Si le ministre ne change pas sa méthode d'écoute de la population, s'il ne prend pas les moyens pour sonder vraiment les reins et les coeurs des gens, son projet pourra causer des troubles sociaux graves dont il sera responsable.

Le ministre Laurin doit aller rencontrer les gens.

Cette semaine, notre ministre des Affaires culturelles, dans un discours de Croisé partant à la guerre contre la culture «étrangère», déclarait qu'il se rendait écouter la population de 25 villes du Québec pour connaî-

tre son expression culturelle. Cela, pour protéger une partie du patrimoine; et entretenir le nationalisme. Alors que pour la réforme de l'éducation, on est prêt à se fier à des sondages et à des ballons plus ou moins probants.

Plusieurs se rappellent encore la glorieuse épopée de «l'opération 55» entreprise par le ministre de l'Éducation Paul Gérin-Lajoie, au début des années 60. Il y avait là une manifestation de respect de la population à laquelle les Québécois n'étaient pas habitués. Le respect s'est perdu, remplacé par d'autres valeurs, par d'autres motifs d'agir, qui ne manifestent pas nécessairement une évolution de la société.

Il faut donc que l'actuel ministre de la réforme scolaire prenne le chemin de l'école du respect de tous.

JEAN-GUY DUBUC

## Les Brigades rouges viennent de frapper un noeud

L'annonce de la libération par la police italienne du général américain James Lee Dozier va probablement passer pour l'une des meilleures nouvelles que les agences auront eu l'occasion de transmettre cette année. On ne peut douter que beaucoup de personnes dans le monde se sont jointes au pape Jean-Paul II et aux présidents Reagan et Spadolini pour rendre grâce au ciel en apprenant cette bonne nouvelle. Cet élan unanime démontre à quel point le monde civilisé est las du terrorisme et de ses oeuvres stériles.

La libération de ce commandant adjoint des forces de l'OTAN en Europe méridionale marque une première à bien des égards. Il est même permis d'espérer que cet exploit des forces de l'ordre va marquer pour l'Italie, le commencement de la fin d'une folie aberrante qui a trop duré.

C'était la première fois que les Brigades rouges se lançaient sur la scène internationale, et la première fois qu'elles s'en prenaient à une personnalité autre qu'italienne. Apparemment, c'est par un échec cuisant que se solde pour elles cette première expérience.

C'est également la première fois que la police italienne parvient à libérer un otage des Brigades rouges, ce qui est pour elle une victoire bien méritée. Dure-

ment mise à l'épreuve ces dernières années, cette pauvre police n'a guère eu de chance. Les terroristes l'ont presque constamment tenue en haleine, et l'impossibilité où elle était toujours de retrouver vivantes leurs victimes a fatalement contribué à lui faire une réputation d'incompétence. Que ce soit elle, et non les agents américains venus à la rescousse, qui ait réussi le coup de filet va sûrement contribuer à la réhabiliter dans l'estime des Italiens.

L'enlèvement et la libération du général Dozier présentent plusieurs aspects mystérieux. C'était certes un otage de choix que les Brigades rouges détenaient là. Elles auraient pu exiger une rançon pharamineuse. Or, il n'a presque pas été question d'argent. On s'est contenté, d'une part, d'émettre des communiqués farcis de platitudes pseudo-marxistes, et, d'autre part, de soumettre le «porc yankee» et le «bourreau de l'OTAN» à la «justice prolétarienne».

On s'est demandé si les ravisseurs ne soumettraient pas le général à la torture afin de lui extorquer des secrets concernant les effectifs et la stratégie de l'OTAN. Un communiqué a même fait état de chiffres qu'on présentait comme des révélations.

Les ravisseurs auraient-ils pris ces chiffres connus pour des secrets compromettants? On n'ose

le croire. Toujours est-il que le général sort sain et sauf de l'aventure. Il ne porte aucune marque de torture, ce qui laisse supposer que l'opération a dû tourner court, du fait d'imprévus ou du fait de complices désenchantés qui auraient vendu la mèche.

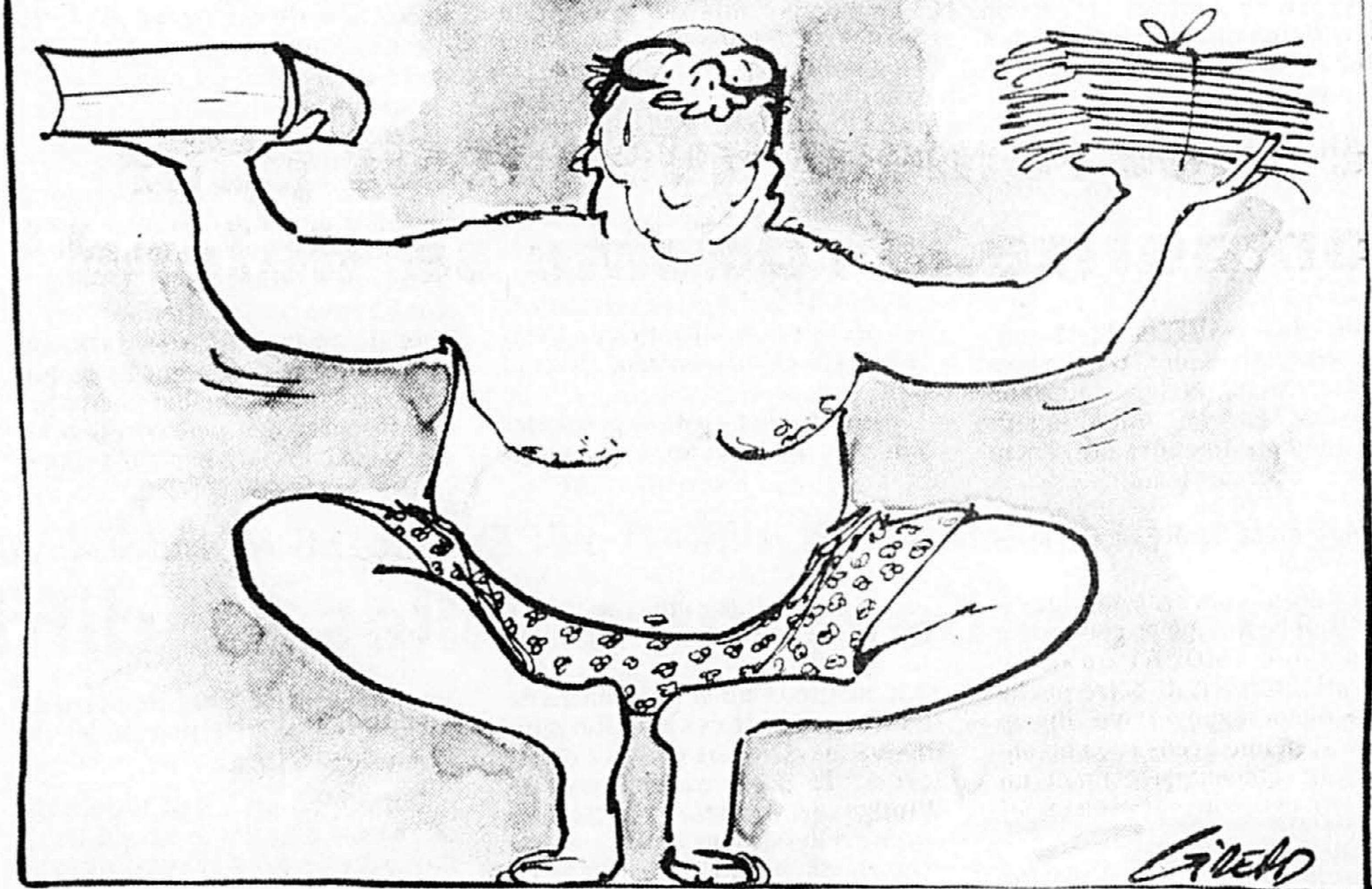
Comment se fait-il que les cinq terroristes qui avaient la garde du général se soient bêtement fait prendre? Le général aurait-il réussi à les convaincre de la vanité de leur entreprise? Les ravisseurs auraient-ils été coupés du cerveau qui leur communiquait les directives de l'extérieur? Il semble, en effet, qu'après le 9 janvier, date de l'arrestation à Rome de neuf suspects et de Giovanni Cenani, le théoricien des Brigades rouges, quelque chose s'est cassé quelque part dans l'organisation terroriste. Les ravisseurs ont mis fin à leur «procès populaire» et ils ont donné l'impression qu'ils ne savaient plus que faire de leur otage. Il se peut — du moins c'est à espérer — que les terroristes eux-mêmes commencent à se lasser d'une action qui ne mène nulle part.

Quoi qu'il en soit, espérons que les dernières arrestations et, notamment, celle de Cenani, vont porter un coup fatal aux Brigades rouges. Si c'est le cas, cela voudrait probablement dire pour l'Italie une période de répit bien méritée.

JEAN PELLERIN

## COMMENT GARDER LA FORME AU CRÉPUSCULE DE SES 65 ANS:

C'EST SIMPLE. CHAQUE JOUR, UNE HEURE DE CULTURE PHYSIQUE. L'ANNUAIRE DE MONTRÉAL D'UNE MAIN, LE MANUSCRIT DE MA RÉPONSE À MALCOLM DE L'AUTRE.



Droits réservés

## Le rapatriement de la constitution reste problématique

L'auteur de cette libre opinion est professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa. Ancien secrétaire juridique à la Cour suprême du Canada, il a représenté, sur la question constitutionnelle, le Conseil canadien des évêques catholiques et le Congrès juif du Canada.

JOSEPH ELIOT MAGNET

Le 28 septembre 1981, la Cour suprême du Canada a statué que des modifications constitutionnelles qui abrogeaient des pouvoirs provinciaux exigeaient «un degré appréciable de consentement provincial». Bien que la Cour ne se soit pas expliquée là-dessus, l'étude des documents constitutionnels révèle que ce degré appréciable de consentement ne serait pas atteint à moins que le Québec n'y souscrive. Notre constitution accorde au Québec un droit de veto sur le projet de réforme de la constitution.

### Les règles de droit et les conventions

Les règles de droit diffèrent des conventions. Les règles de droit sont sanctionnées par les tribunaux. Par exemple, une règle de droit constitutionnelle prévoit que le Parlement fédéral ne peut imposer les biens appartenant aux provinces. Si le Parlement fédéral viole cette règle de droit (par exemple, en imposant une taxe d'exportation sur le gaz de l'Alberta, comme cela s'est

fait l'an dernier) les tribunaux appliqueront la constitution. Ils déclareront que l'action du Parlement est non avenue, comme la Cour d'appel de l'Alberta a déclaré que la taxe fédérale était invalide.

Contrairement à ce qui se passe lorsqu'il s'agit d'une règle de droit, les tribunaux ne peuvent sanctionner les conventions. Il revient à d'autres organes de gouvernement de les appliquer. Par exemple, une convention constitutionnelle prévoit que l'on ne doit pas adopter des modifications touchant des pouvoirs provinciaux sans un degré appréciable de consentement provincial. Si le Parlement viole cette convention, les tribunaux n'y peuvent rien. D'autres organes du gouvernement, par contre, ne sont pas impuissants. Lorsque le gouvernement fédéral a tenté de violer cette convention en cherchant à faire modifier la constitution malgré l'opposition de huit provinces, la réaction s'est fait sentir dans les Parlements canadien et britannique. La résolution que devait adopter le Parlement canadien a été bloquée. Lorsque la Cour suprême a défini la convention, il est devenu évident que le Parlement britannique appliquerait la convention en refusant d'adopter les modifications. C'est pour cela que le gouvernement fédéral a accepté de renouveler les négociations. Sans un degré appréciable de consentement provincial, son initiative unilatérale était condamnée.

La distinction principale entre règle de droit et convention constitutionnelle est une qui met en cause l'organe étatique responsable de leur application. La règle de droit relève des tribunaux, la convention, des institutions politiques.

### L'établissement des conventions

La Cour suprême a reconnu qu'une convention constitutionnelle, pour exister, devait remplir trois conditions: premièrement, elle doit être conforme aux précédents, deuxièmement, les acteurs visés par la convention doivent se sentir liés par elle, troisièmement, la règle doit avoir une raison d'être suffisante.

Les précédents. Deux séries de précédents laissent entendre qu'il est nécessaire que le Québec consente à la réforme constitutionnelle. La première série a trait aux modifications constitutionnelles qui touchaient directement les relations fédérales-provinciales en ce sens qu'elles changeaient les pouvoirs législatifs provinciaux. La Cour suprême a reconnu cinq modifications qui tombaient dans cette catégorie. Le Québec a consenti à chacune d'elles. Dans cette catégorie, il n'y a jamais eu de modifications sans que le Québec y consente. La modification de 1940 est d'une importance spéciale. Le gouvernement fédéral voulait ajouter l'assurance-chômage à la panoplie des pouvoirs

fédéraux. En 1937, Ottawa a demandé l'accord des provinces. Toutes les provinces ont donné leur accord, à l'exception du Québec. Les démarches ont été suspendues. En 1939, après un changement de gouvernement, le Québec a enfin consenti à la modification. C'est alors seulement qu'on a adopté une résolution conjointe conduisant à l'adoption de la modification.

La deuxième série de précédents porte sur les projets de modifications qui n'ont jamais été adoptés, faute de consentement des provinces. En 1951, un projet de modification fut mis de l'avant pour ajouter le pouvoir de taxation indirecte aux pouvoirs provinciaux. L'Ontario et le Québec s'y étant opposés, le projet n'a pas eu de suite. En 1964, lors d'une Conférence des Premiers ministres, on s'était entendu à l'unanimité sur une formule de modification. Le Québec, par la suite, a retiré son accord. Le projet n'a pas eu de suite. En 1971, le gouvernement fédéral et huit des gouvernements provinciaux se sont entendus sur une formule de modification constitutionnelle.

Le Québec était en désaccord. La Saskatchewan n'a pas pris position parce qu'on estimait que le désaccord du Québec rendait la question théorique. Le projet n'a pas eu de suite.

Il est clair, d'après les précédents, que le Québec a un droit de veto qu'il a exercé à quatre reprises.

Les acteurs. Dans les précédents, il est clair que les acteurs se sentaient liés par la règle. Lorsque le Québec a refusé son accord en 1937, le projet de modification a été suspendu jusqu'à ce que le Québec y consente. Lorsque le Québec a refusé son consentement en 1951, le projet de modification a été abandonné. Lorsque le Québec s'est opposé en 1971, le projet de modification, encore une fois, a été abandonné. La Saskatchewan a estimé qu'il n'était même pas nécessaire de prendre position vu le désaccord du Québec.

### La raison d'être de la règle.

Le professeur Livingston écrivait: «Lorsqu'on forme une fédération plutôt qu'un pays unitaire, c'est parce que les éléments constitutifs refusent de sacrifier leur individualité au profit de l'union. Aussi longtemps que subsiste la fédération, ces éléments constitutifs ont droit à la protection de leur individualité; si cette individualité sombre dans ce que l'on appelle parfois la 'volonté de la majorité' ou le 'bien commun', le fondement du fédéralisme est anéanti.» L'observation du professeur Livingston s'applique particulièrement bien au Québec. Le Québec s'est joint à la fédération en misant sur l'assurance spécifique qu'il posséderait les pouvoirs législatifs nécessaires pour protéger sa langue, ses lois, ses coutumes et sa religion. Selon Sir John A. Macdonald, il aurait été impossible que les provinces fas-

sent l'unanimité autour «de quelque proposition qui entraînerait la fusion dans un tout de l'individualité du Bas-Canada». La «dualité» est un aspect essentiel du fédéralisme canadien. L'union des collectivité anglophones et francophones est réalisée de telle façon qu'il en résulte une nationalité commune d'ordre politique (et juridique) qui en même temps ne menace aucunement l'existence de deux sociétés distinctes. Le maintien de cette «dualité» canadienne est la raison d'être de la règle en vertu de laquelle le Québec peut exercer un droit de veto sur les modifications constitutionnelles qui abrogent les pouvoirs des provinces.

Tous les critères établis par la Cour suprême pour l'établissement d'une convention sont donc clairement remplis. L'examen objectif de la constitution établit que le Québec possède un droit de veto au sens conventionnel.

Quelle est la portée du droit de veto du Québec? La Cour suprême fonde la convention exigeant un degré appréciable de consentement provincial sur la protection du fédéralisme canadien. Le caractère fédéral de la constitution canadienne ne serait pas respecté si les pouvoirs des provinces pouvaient être restreints par simple vote majoritaire du Parlement. La raison d'être d'un veto québécois est différente. Il existe pour protéger le principe de la dualité. Ainsi, il serait difficile de prétendre que le veto du (suite en page A7)

**« VOUS N'ÊTES PAS ÉCOEURÉS DE PAYER DES COTISATIONS À LA CSN? »**

Il est 8h15 et j'écoute le journaliste Michel Pellán interviewer à Radio-Canada l'ex-président de la CSN Marcel Pepin. L'essentiel des propos de ce dirigeant syndical est à l'effet que les grèves comme celle à la CTCUM se poursuivront tant qu'on n'aura pas enlevé « les causes profondes de l'aliénation des travailleurs ».

Je refuse de prêter des intentions à M. Pepin, mais lorsqu'on connaît la philosophie simpliste des dirigeants et de plusieurs mi-

litants de cette centrale laquelle consiste à voir et à expliquer tout selon la dichotomie marxiste exploitateur vs exploité, on est bien obligé de penser que ces syndicalistes passent à côté des vrais problèmes, à côté de la réalité.

Pendant que cette centrale épuise en cinq jours son fonds de grève pour payer les amendes dues au non-respect de la loi 47, nous les syndiqués ordinaires (qu'un gouvernement a jetés dans la gueule de la CSN) allons

devoir renflouer ce fonds pour une deuxième fois en moins d'un an.

Vous n'êtes pas écoeurés de payer les cotisations spéciales à la CSN, bandes de caves! Evidemment pas parce que vous laissez les réunions aux seuls militants et que les membres ordinaires n'assistent pas.

Et vive la Pologne!

**Jules PILOTE**  
enseignant  
CEGEP de Jonquière

**Des CEGEPS en pleine croissance**

Monsieur Jean-Guy Dubuc  
Editorialiste  
Monsieur,

Votre éditorial du 13 janvier 1982 intitulé « Le privé grandit, le public diminue » est complètement inexact en ce qui concerne les collèges publics (niveau collégial) de la région de Montréal. Il convient donc de rétablir les faits et de contester vos conclusions relatives à la qualité des établissements publics.

Les CEGEPS membres du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) ont reçu, pour l'automne 1981, 3.000 demandes d'admission de plus qu'en 1980. Les candidatures sont passées de 35.990 à 38.987, soit une augmentation de 8,3%.

Après une légère baisse des demandes d'admission en 1978 et 1979, la courbe s'est mise à remonter en 1980 pour dépasser en 1981 le présumé sommet de 1977. Les collèges publics de la région de Montréal sont présentement en pleine croissance.

Cette croissance réelle de la clientèle collégiale coïncide malheureusement avec une décroissance des budgets des collèges.

La démocratisation du niveau collégial n'est pas terminée. Le

Québec a d'ailleurs encore un retard à rattraper en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire. En effet, la fréquentation postsecondaire québécoise n'atteint pas les niveaux enregistrés en Ontario et aux États-Unis; une récente étude comparative du ministère de l'Éducation du Québec indique que le Québec est bien en deçà de ses voisins.

La poursuite de cette démocratisation commandera des efforts financiers de la part de l'État. Elle commandera également plus de rigueur de la part de certains observateurs-éditorialistes qui entretiennent les mythes de décroissance, d'échec global, de déception de la clientèle.

Votre éditorial mentionne les COLLEGES de Montréal. Or, réptons-le, la clientèle des COLLEGES PUBLICS (CEGEPs) de la région de Montréal est en pleine croissance.

Le Président du SRAM  
**Claude OSTIGUY**

Même si une fois, dans mon article, j'ai fait allusion aux « collégés », tout le monde, ou presque, aura compris que je me référais à l'ensemble du système d'éducation, particulièrement au niveau élémentaire et secondaire.

**J.-G. D.**

**MERCI AUX AUTOMOBILISTES**

Quelques heures à peine après la fin de la grève à la CTCUM, j'aimerais prendre cette occasion pour remercier, en mon nom personnel et au nom des milliers de gens qui se sont trouvés démunis face à cet arrêt de travail difficilement justifiable et certainement inattendu, tous les automobilistes qui ont répondu spontanément à l'appel de ceux qui ont dû recourir au « pouce » au cours du conflit.

J'ai bénéficié de la générosité de ces automobilistes huit fois pendant la grève, et en aucune occasion n'ai-je dû attendre plus de trente secondes après avoir levé le pouce, pour être pris à bord.

Cette bonne volonté des automobilistes est d'autant plus admirable que leur patience s'est trouvée durement mise à l'épreuve par la circulation intense qu'a provoquée le conflit.

L'aide des automobilistes n'a pas rendu la grève plus acceptable, mais elle a diminué la longueur de nos marches, et nous a fait subir le froid moins longtemps. Merci aux automobilistes!

**Jean-François BOND**  
Montréal

**Le Mouvement québécois pour combattre le racisme se défend**

Dans LA PRESSE du 12 janvier 1982, M. Gilles D'Aoust se permet de semer le doute dans les esprits en portant à la légère des accusations fort sérieuses contre diverses instances, sans prendre la peine de s'informer correctement au préalable de ce qu'il avance.

En ce qui concerne le Mouvement québécois pour combattre le racisme (MQCR) qu'il accuse allégrement de faire partie d'une agence subversive libyenne, c'est là une accusation erronée pour quiconque connaît un tant soit peu notre organisme et ses activités.

Ce qui semble avoir provoqué cette réaction, c'est notre affiliation à l'organisme EAFORD (The International Organisation for the Elimination of All Forms of Racial Discrimination), dont nous sommes membres. Or, cet organisme est un organisme non gouvernemental qui a effective-

ment été fondé en Libye en 1976, mais qui n'a aucun lien avec le gouvernement. D'ailleurs, cet organisme a dû par la suite s'établir à Londres, en Angleterre, pour être en mesure de continuer ses activités avec un maximum de liberté.

De plus, EAFORD, dont l'objectif est la lutte au racisme, a obtenu en 1981 un statut consultatif à l'ONU. Sur l'exécutif de cet organisme reconnu internationalement, siègent des membres de divers pays incluant des Américains, etc... On est donc loin de l'image des agents subversifs libyens que laissent planer les insinuations à intention diffamatoire de M. D'Aoust. C'est là sans doute une accusation facile et à la mode du jour, qui cache en réalité d'autres intentions.

En effet, nous croyons que M. D'Aoust tente délibérément de discréditer le MQCR et d'entacher sa bonne réputation établie

depuis sa fondation en 1978, auprès du gouvernement et du public canadien. Ce qui provoque véritablement cette réaction de la part de M. D'Aoust c'est plutôt notre position déclarée d'antisémitisme (le contexte de sa lettre ne laisse aucun doute là-dessus). Or, c'est bien connu, qui veut noyer son chien l'accuse de la rage...

Il serait bon ici de rappeler que le MQCR a pour objectif (tel que défini par l'article 3 de ses statuts) de lutter contre toutes formes de discrimination raciale et d'informer le public sur les situations où se manifeste le racisme au Québec et à l'étranger, ainsi que sur le sionisme, l'apartheid et l'antisémitisme. Or nous croyons que c'est justement là que le bât blesse, à savoir notre reconnaissance du sionisme comme une forme de racisme.

(...)  
**Yolande GEADAH**  
pour l'exécutif du M.Q.C.R.

**La constitution (suite de la page A6)**

Québec embrasse la totalité du domaine de la réforme constitutionnelle. Il serait limité à ces éléments de la constitution, telle la langue, le droit civil, les coutumes locales, la religion et les écoles confessionnelles qui reflètent le principe de la dualité et qui, de façon expresse ou implicite, étaient au cœur des ententes politiques qui ont rendu possible l'union canadienne.

Certains voudraient peut-être soutenir qu'en acceptant de signer une entente avec sept provinces sur une formule de modification qui n'exigeait pas son consentement, le Québec avait renoncé à son droit de veto. Cet argument est sans valeur. L'accord du Québec était conditionnel. Il constituait tout au plus une offre. Les conditions n'ayant pas été remplies, l'offre n'a pas été acceptée. On ne peut conclure par là à une renonciation du droit de veto, qui reste entier.

**L'avenir**

La résolution constitutionnelle a été présentée à la Reine. Le gouvernement du Québec s'est adressé à la Cour d'appel du Québec pour faire établir si le droit de veto est une convention de la constitution. Ottawa fait pression sur Londres pour que le Parlement du Royaume-Uni agisse avant la décision du tribunal québécois. Si le Parlement du Royaume-Uni adopte la résolution, la question est résolue.

Lorsque les institutions politiques défient les conventions constitutionnelles, les tribunaux n'ont aucun pouvoir d'intervenir. « Une violation fondamentale des conventions », selon la Cour suprême, (est) tellement sérieuse qu'on pourrait la considérer équivalente à un coup d'État. Si le Parlement britannique fomentait un coup d'État contre le Québec en ne respectant pas son droit de veto, il n'existe aucun recours légal. La responsabilité d'agir incomberait alors aux institutions politiques du Québec.

Il devient de moins en moins probable que le Parlement du Royaume-Uni intervienne de façon immédiate. Les Indiens du Canada ont inscrit deux actions devant les tribunaux britanniques, alléguant que la Grande-Bretagne ne peut approuver une modification constitutionnelle qui viole des droits issus de traités entre la Grande-Bretagne et les Indiens. Il s'écoulera quelque temps avant que ces affaires soient jugées. Il est probable qu'elles soient portées en appel. Les Indiens projettent d'autres actions en justice. La Grande-Bretagne a laissé entendre qu'elle n'agira pas avant que les questions soulevées par les Indiens ne soient réglées. Il est possible même que sans le dire, la Grande-Bretagne attend actuellement la décision de la Cour d'appel du Québec. Selon le Comité des Affaires extérieures de

la Grande-Bretagne qui a étudié le rôle de ce pays dans la modification de la constitution canadienne: « Il serait conforme au rôle des autorités de la Grande-Bretagne de prendre en considération le fait qu'il existe au Canada des procédures judiciaires en cours portant sur la constitutionnalité de la demande de modification. »

Plus la Grande-Bretagne attendra, plus près seront-nous d'une décision de la Cour d'appel. Si cette Cour affirme que le Québec possède, par convention, un droit de veto, ce jugement aura pour effet d'enrayer le mouvement des procédures de la Grande-Bretagne. Le jugement sera porté en appel à la Cour suprême du Canada. Si ce tribunal décide en faveur du veto du Québec, la résolution constitutionnelle sera condamnée. La Grande-Bretagne n'adoptera pas la résolution à l'encontre de la volonté du Québec.

Que pouvons-nous en conclure? Chose certaine, le débat constitutionnel est loin d'être terminé. La résolution constitutionnelle s'est bien rendue à Londres, mais le chemin du retour est semé d'embûches. Il est bon que les Canadiens aient la réputation d'être les maîtres du compromis parce qu'il se peut bien qu'il y ait un dernier grand compromis à faire pour réussir le rattachement de notre constitution.

**« DU SABLE ENTRE LES DENTS »  
Le PQ s'enlise**

Par étapes, le gouvernement Lévesque s'enlise dans des sables mouvants. Un ministre disparaît. D'autres s'enfoncent. Ils ont de plus en plus de sable entre les dents. Les discours grincent: « Chuportons le chef ». Des têtes s'affrontent et se fracassent. Des mains nerveuses pointent toujours Ottawa. D'autres mains agitent encore désespérément le drapeau québécois. Heureusement, un drapeau, ça ne s'enlise pas...

sur le gallon d'essence, 16,2% d'augmentation en électricité, 3 milliards de déficit en 81, 41% des faillites canadiennes, fuite des capitaux, dégringolade des affaires, perte de 90.00 emplois en un an, une dette de 2.500\$ par famille...

Ouf! Et pourtant! À coups de sourires nerveux, d'agitation malsaine, de publicité dispendieuse et de stratégies ridicules, M. Lévesque cherche encore à

prolonger l'image devenue vaporeuse, presque irréaliste, d'un gouvernement solide fait d'hommes « forts » et toujours « debout ». Mais tout le monde sait maintenant qu'il s'agit là de poudre aux yeux et de sables mouvants...

**Laurent DUBOIS**  
Directeur de la  
Commission politique  
PLQ  
Arthabaska

Mais pourquoi cette situation? Les causes sont nombreuses. Certaines crévent les yeux. Et pourtant!...

**Des référendums par télématique?**

En premier lieu peut-être, vient l'ambiguïté, voire même la contradiction. Le gouvernement dit par exemple que la souveraineté-association ça veut dire « Québec - Canada ». Mais le fédéralisme renouvelé ne veut-il pas dire aussi « Québec-Canada »? Quelle est la principale différence, sinon l'indépendance? Et pourtant!... Quant à l'association, on savait tellement peu ce que ça voulait dire que M. Lévesque demande maintenant aux membres de son parti de tenter de la définir...

Et puis, il y a le paternalisme d'État, c'est-à-dire cette habitude de protéger au point d'étouffer: étatisation excessive, services publics coûteux et lointains, contestation du droit de propriété, réglementations tatillonnes, bureaucratie encombrante, patronage « patriotique », morale douteuse et opportuniste, etc...

Et par-dessus tout, un désastre économique pire que partout ailleurs: une augmentation de 35%

La décision prise par René Lévesque de consulter les membres de son parti par voie de référendum en inquiétera plusieurs parmi les militants actifs de partis politiques ou de syndicats, habitués à fonctionner au moyen de délégués élus qui décident au nom de la base.

Peut-être pourrait-on découvrir dans cette initiative du premier ministre un signe que de nouvelles idées se forment, qui peuvent modifier, en l'améliorant, le processus démocratique.

Sans se prononcer sur sa validité ou sur l'opportunité de le tenir, le référendum réclamé par M. Lévesque donne à réfléchir.

Nous entrons dans l'ère de la télématique. Il sera bientôt possible au simple citoyen de se prononcer directement sur une foule de sujets, allant de ses pré-

férences en matière de consommation jusqu'à ses intentions de vote.

Pourquoi les organismes politiques ou sociaux n'essaieraient-ils pas de s'ajuster à cette nouvelle réalité, au lieu de craindre le recours direct à la base? Après tout, les citoyens sont mieux informés que dans le temps qui a vu naître les partis politiques, les syndicats ou les chambres de commerce.

Dans un article publié le 16 janvier et intitulé: « Le recours direct à la base: une idée qui embête syndicats et militants », Pierre Vennat pose l'interrogation suivante: « (...) Devra-t-on, avant de voter toute loi importante, recourir chaque fois au référendum? » Et pourquoi pas? On pourrait très bien concevoir, dans quelques années, la tenue d'une consultation ou d'un vote de grève au moyen du système « TéliDon », par exemple, alors que le citoyen se prononcerait en s'adressant à son écran cathodique. Un tel système sera en mesure d'éclairer les organisateurs d'une consultation sur tous les votes recueillis, en fournissant une analyse détaillée et pratiquement instantanée des nuances d'opinions exprimées.

Une conclusion s'impose: le recours direct à la base ne devrait pas être perçu comme une idée dangereuse. Il serait temps que les organismes de représentation révisent leurs structures en vue de stimuler l'expression individuelle et de remettre le pouvoir là où il émane: de la base.

**Olivier ROBERT**  
Montréal

**la presse**  
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Part de retour garanti.

<b>ABONNEMENT</b>	285-6911	<b>ANNONCES CLASSEES</b>	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi, 7h à 15h)		Commandes	285-7111
<b>REDACTION</b>	285-7070	du lundi au vendredi, 9h à 17h	
<b>PROMOTION</b>	285-7100	Pour changer	285-7205
<b>COMPTABILITE</b>		du lundi au vendredi, 9h à 16h30	
Grandes annonces	285-6892	<b>GRANDES ANNONCES</b>	
Annonces classées	285-6901	Détailants	285-7202
		National, Tele-Press	285-7306
		Variations, voyages	285-7265
		Carières et professions, nominations	285-7320

**IMAGE & SON**  
**PAYETTE**  
VOUS PRÉSENTE EN PRIMEUR  
**LE SYSTÈME VIDÉO DE L'AVENIR**  
**PROFEEL DE SONY**

C'est fait...! Cette fois les créateurs SONY se sont surpassés. Dorénavant les vidéophiles du monde entier pourront visionner sur un écran moniteur, le déroulement d'images provenant d'une multitude de sources: stations de télévision conventionnelles, émissions par câble sur bande moyenne ou supérieure, magnétoscope, lecteur de disque vidéo, jeux vidéo, vidéotext, télidon, et même les résultats provenant de votre micro-ordinateur personnel.

**LE SYSTÈME VIDÉO EST COMPOSÉ:**

- d'un écran moniteur
- d'un syntonisateur
- d'une télécommande à infrarouge
- d'une paire d'enceintes de haut-parleurs
- de câbles de raccordement

**FICHE TECHNIQUE SOMMAIRE (KX-1901)**

Système: NTSC  
Résolution horizontale: 340 lignes  
Secteur: 120 volts CA, 60 hertz  
Consommation: 93 watts (moy.)  
Poids: 73 livres

**ENTRÉES:**  
Vidéo: 1 Vp.p. 75 ohms  
Synchronisation: négative  
Audio: 2 canaux (stéréo) 436 mV RMS  
RVB: connecteur à 34 broches

**SORTIES:**  
8 - 16 ohms  
Puissance: 2 x 5 watts

**J'aimerais assister à une représentation du système vidéo Profeel de Sony au 730 St-Jacques à 19 heures jeudi le... ou vendredi le...**

**NON** \_\_\_\_\_

**ADRESSE** \_\_\_\_\_

**VILLE** \_\_\_\_\_ **TÉL.** \_\_\_\_\_

*Aussi réservation par téléphone*

**AIWA — ALTEC LANSING — DBX — DUAL — HITACHI — MITSUBISHI — MORDAUNT SHORT — SONY — YAMAHA**

**MAGASIN CENTRE-VILLE**  
730, rue Saint-Jacques  
Montréal 878-4771

**MAGASIN ENTREPÔT**  
163, rue Duke (bientôt)  
Montréal

**MAGASIN RIVE-SUD**  
Place Portebello  
Brossard 672-5385

**POUR LES ADRESSES DES DIVISIONS INDUSTRIELLES — INFORMEZ-VOUS AU 878-4771**

AUDIO-VIDEO    IMAGE ET SON    PIÈCES ET COMPOSANTES    MICRO INFORMATIQUE    TÉLÉ-COMMUNICATIONS

# \$500,000 par an d'eau en bouteilles pour compenser «l'inaction» municipale

■ «Pour une famille de six personnes, les difficultés d'approvisionnement en eau potable perturbent considérablement le travail dans la cuisine. Nous avons une eau qui a un goût (de chlore et d'algues) acceptable, mais c'est tout. Pour les enfants surtout, c'est une situation très difficile. Il nous a fallu organiser un système de purification de l'eau comme lorsque nous étions au Gabon en 76. Ça nous cause bien des problèmes...»

GEORGES LAMON

Mère de quatre enfants, Mme Christiane Gerson, de la rue Récollet à Valleyfield, est au nombre des Campivalenciens qui depuis bon nombre d'années n'ont d'autre choix que de boire une eau de consommation de qualité pour le moins douteuse. A moins de débours des sommes plus ou moins importantes chaque année dans l'entretien d'un système aléatoire de purification ou encore d'acheter de l'eau de source embouteillée! Alternative à laquelle se sont du reste rangés bon nombre de Campivalenciens, dépensant ainsi environ \$500.000 selon une étude faite par le comité d'action pour l'eau potable.

## Une situation alarmante

Son témoignage recueilli par LA PRESSE, hier, reflète bien l'image d'une situation qui est même devenue critique pour les habitants de cette ville de quelque 30.000 âmes.

Comme bien des familles, celle de M. et Mme Gerson a eu recours à ce procédé de filtration pour parer à l'immédiat.

Certes, ce procédé qui coûte annuellement environ \$300, en plus d'être passablement encombrant, comme le précise Mme Gerson, nécessite chaque semaine près de deux heures de travail pour assurer un approvisionnement en eau vraiment potable.

D'ailleurs, chez les Gerson on ne se limite pas à une simple filtration (qui n'élimine pas les bactéries). On a recours à un autre filtre en porcelaine rapporté d'un séjour au Gabon, en Afrique, lequel filtre à la propriété de diminuer considérablement les risques de contamination, en éliminant presque toutes les bactéries.

«On se servait de ce filtre au Gabon, précise Mme Gerson, et jamais on n'a dû faire bouillir l'eau avant de la boire, jamais non plus on n'a eu des gastro-entérites. Avant cette double filtration, on prenait des gastro-entérites.»

## Comité d'action pour l'eau potable

C'est pour «conscientiser» le public que le Comité d'action pour l'eau potable de Valleyfield (créé en avril 81) fort de l'appui de 10 000 citoyens (une pétition faite en août) a cru bon de lancer, hier, au cours d'une conférence de presse, un véritable cri d'alarme invitant le conseil municipal à prendre une décision à court terme.

Le comité a d'ailleurs vertement dénoncé, hier, «l'inaction du conseil municipal depuis 1973». Une inertie qui a déjà coûté aux Campivalenciens \$100.000 pour des études d'une douzaine d'endroits projetés en vue d'implanter une usine de filtration de l'eau. Il semble que le conseil municipal doive arrêter une décision d'ici à quelques semaines en tenant compte de plusieurs avis du ministère de l'Environnement. En dépit de plusieurs tentatives, LA PRESSE a pourtant été dans l'impossibilité de communiquer avec le maire, Mme Marcelle Trepainier.

## Sondage auprès des médecins

Par ailleurs, un sondage fait auprès des médecins de la région par le comité concluait récemment que les diarrhées dont souffraient certaines personnes

étaient causées par une infection légère provoquée fort probablement par l'eau.

«On demande simplement de ne plus boire l'eau de la ville et ça s'arrête, a précisé hier à LA PRESSE, le Dr Stephen Horney, un gastro-entérologue de Valley-

field. Ce sont des cas référés par des médecins de la région.» Une enquête menée par le comité auprès de 25 médecins de la région en arrive à la même conclusion. Actuellement, la ville se limite à la chloration de son eau potable et au pis aller à la faire bouillir.



Mme Christiane Gerson, exhibe le procédé de filtration employé pour filtrer l'eau. Un filtre qu'il faut changer tous les trois ou quatre mois est adapté au robinet et permet de retenir les particules en suspension (algues et autres) mais non les bactéries.

photo Jean Goupil, LA PRESSE

## DES CITOYENS NERVEUX, CHOQUÉS Moïse et sa troupe vont s'installer à New Carlisle

■ NEW CARLISLE (PC) — Chassé de la forêt de Saint-Jogues sur l'ordre du tribunal, Roch «Moïse» Thériault s'apprête à aménager à New Carlisle avec des membres de son groupe.

C'est sa compagne, Gisèle «Esther» Lafrance, qui a loué une maison de deux étages sise sur un vaste terrain, à l'extrémité est de la localité.

La location de ce «domaine» a été entourée du plus grand mystère, autant par les disciples de «Moïse» que par les locuteurs, mais la population locale a eu vent de l'affaire et plusieurs résidents expriment clairement leur désapprobation.

Le maire de New Carlisle, M. Barry Tennier, a confié que plusieurs de ses concitoyens ont tenté de faire pression sur lui pour empêcher Thériault de s'établir dans la municipalité, mais qu'il n'avait encore reçu aucune pétition officielle. Quant à lui, il estime que toute personne a le droit de vivre là où elle le veut.

Les voisins en tout cas observent nerveusement les préparatifs d'aménagement de la maison, qui était inhabitée depuis deux ans.

La voisine immédiate, Mme Rollande Horth, commerçante, a appris la chose samedi dernier, lorsqu'une femme de la secte s'est présentée chez elle pour obtenir de l'eau chaude, afin de nettoyer les lieux. «Elle s'est montrée aimable et nous a annoncé qu'ils avaient loué la maison d'à côté.»

Mme Horth raconte que d'autres voisins et amis lui ont fait savoir qu'ils la «plaignaient» d'avoir de tels voisins, «mais moi, dit-elle, j'ai trop à faire avec ma boutique de lingerie pour m'occuper des voisins et pour le moment, ils ne m'ont pas dérangée.»

Un autre voisin, M. Hormidas Vaillancourt, se tient au courant de ce remue-ménage, mais s'abstient de commenter l'arrivée des nouveaux voisins. «Que voulez-vous que j'y fasse de toute façon?»

## Belle et propre

M. Vaillancourt, pour y avoir habité pendant trois mois, connaît très bien la maison en ques-

tion et il la décrit comme très propre et très bien aménagée, malgré son aspect extérieur.

Après lui, son fils Gilles y a demeuré pendant quelques mois, il y a deux ans. Ce fut le dernier locataire. Il payait à ce moment un loyer mensuel de \$125.

Photos de famille à l'appui, Mme Vaillancourt nous montre que le rez-de-chaussée comporte six pièces, dont trois chambres, et que le premier étage renferme six autres chambres.

«C'est une très belle maison, bien chauffée», conclut M. Vaillancourt.

Sa femme souligne que plusieurs résidents de New Carlisle ont été «choqués» d'apprendre que «Moïse» voulait s'y installer. La résidence est la propriété de la firme Les breuvages Moulin Inc., dont les actionnaires sont les frères Jean-Guy, Benoît et Gilles Moulin, avocats et notaire de la région.

La maison a été achetée et payée \$20.000 par la compagnie et la transaction a été enregistrée le 21 mars 1981, suivant l'acte notarié relevé au bureau d'enregistrement de New Carlisle.

## Menaces

L'un des actionnaires-propriétaires et président de la compagnie, Me Jean-Guy Moulin, quittait la maison mardi au moment où nous nous présentions sur les lieux pour recueillir des informations.

Il nous confirma d'abord que la maison avait été louée à «Moïse», mais dès qu'il constata qu'il avait affaire à un journaliste, il nous signifia de quitter les lieux et de ne pas photographier la maison, sous prétexte qu'elle avait plutôt l'air d'un taudis.

Le lendemain, au cours d'une conversation téléphonique, il nous répéta les mêmes interdictions, en nous menaçant de poursuites judiciaires.

Il nous raconta que la maison avait été achetée pour les fins du commerce de boissons gazeuses qu'il exploite avec ses deux frères à Paspébiac. Il n'a pas voulu ajouter autre chose.

Actuellement, les membres du groupe de «Moïse» logent à au moins deux endroits différents connus dans la localité voisine de Paspébiac.

Les forfaits d'entretien  
 Gulf vous aident à prolonger  
 la durée de votre voiture

# OFFRE SPÉCIALE D'ENTRETIEN POLAIRE

# 1983

ou moins pour la plupart des voitures, pièces et main-d'œuvre comprises, chez les détaillants Gulf participants.

Pour que votre voiture roule bien tout l'hiver, profitez de notre forfait d'entretien en 14 opérations:

## LE DÉTAILLANT GULF

- remplacera jusqu'à 5 litres d'huile par la nouvelle Gulf Super 10W30,
- posera un nouveau filtre à huile Gulf,
- graissera le châssis,
- lubrifiera les serrures et charnières,
- mettra 250 ml de nettoyeur de système d'alimentation dans le réservoir d'essence.

## IL VÉRIFIERA AUSSI

- la pression du système de refroidissement,
- le point de congélation du liquide de refroidissement et en prendra note,
- l'état de la batterie,
- l'état des courroies et durites,
- le niveau des liquides,



Une auto bien entretenue dure plus longtemps

La nouvelle huile moteur Gulf Super 10W30: formule spéciale qui réduit le frottement et aide à économiser l'essence.

- le fonctionnement des appareils d'éclairage et indicateurs,
- l'état du système d'échappement,
- le fonctionnement des amortisseurs,
- la pression des pneus (rectification au besoin).

L'offre se termine le 6 mars 1982.



Servez-vous de votre Carte Voyages Gulf et, dans la plupart des stations Gulf, des cartes Visa ou MasterCard. C'est bien commode.



Ça, c'est de la performance!

\*Marque déposée et conception graphique Gulf de Gulf Oil Corporation utilisées par l'utilisateur inscrit Gulf Canada Limitée.

## VENTE DE CANDU AUX PAYS ARABES

# Des experts israéliens craignent pour la sécurité de leur pays

■ L'agence de presse américaine Associated Press rapporte de Tel Aviv, sur la foi d'une nouvelle diffusée par la radio israélienne, que des experts nucléaires israéliens estiment que les efforts déployés par le Canada pour vendre des réacteurs nucléaires Candu à des pays arabes, mettaient la sécurité d'Israël en danger et que l'Etat hébreu pourrait réévaluer ses propres projets nucléaires.

Pourtant, il est de notoriété que le réacteur Candu canadien utilise de l'uranium naturel et de l'eau lourde. Les experts israéliens rappellent que les réacteurs canadiens se servent d'un uranium hautement enrichi, capable de produire du plutonium, principale composante des armes atomiques, précise la radio israélienne.

Pour le prof. Yehouda Yavine, du département de physique nucléaire à l'université hébraïque de Jérusalem, a déclaré à l'Associated Press que la plupart des réacteurs nucléaires produits aux Etats-Unis utilisent de l'uranium-235 difficilement convertible en plutonium.

Par contre, dit-il, les réacteurs canadiens utilisent de l'uranium-238 et de l'eau lourde, à partir desquels on peut plus aisément produire du plutonium.

Le prof. Yavine a rappelé que la bombe atomique que l'Inde avait fait exploser en 1974, avait été produite à partir d'un réacteur canadien construit pour des usages pacifiques.

## Réponse d'Ottawa

À Ottawa, M. Roy MacLaren, secrétaire parlementaire du ministre fédéral de l'Énergie, Marc Lalonde, a déclaré hier dans une interview, que les garanties dont le Canada assortit la vente de son réacteur nucléaire sont les plus strictes au monde, ajoutant que la sécurité d'Israël ne serait pas compromise si des réacteurs Candu étaient vendus à des pays arabes.

M. MacLaren a également affirmé que le réacteur Candu ne sera vendu qu'aux pays qui auront accepté de signer le traité international de non-prolifération nucléaire et un accord

bilatéral avec le Canada sur les mesures de garanties.

Selon M. MacLaren, Israël n'a aucune raison de s'inquiéter, car les réacteurs Candu ne seront vendus que pour des usages pacifiques.

M. Lalonde, qui effectue une tournée au Koweït, en Arabie Saoudite et en Egypte, a signé le 17 janvier, au Caire, une déclaration selon laquelle le Canada et l'Égypte avaient convenu de négocier un accord de coopéra-

tion nucléaire, devant éventuellement aboutir à l'achat, par l'Égypte, de réacteurs Candu.

M. MacLaren a déclaré que les nouvelles selon lesquelles M. Lalonde aurait offert de vendre quatre réacteurs au Koweït étaient fausses.

Aucune offre de ce genre n'a été faite, dit-il, et aucun accord ne sera négocié avec le Koweït tant que ce pays refusera de signer le traité de non-prolifération nucléaire.

# Un quatrième témoin a vu Williams avec une des victimes

■ ATLANTA (AP) — Un témoin, au procès de Wayne Williams accusé de deux meurtres, a raconté hier, qu'elle avait aperçu un des 28 jeunes Noirs assassinés à Atlanta en l'espace de 22 mois, assis mollement et les yeux fermés dans un véhicule conduit par Williams. Le garçon ne lui avait pas répondu quand elle avait crié son nom.

Mme Nellie Trammell a dit devant le jury qu'elle avait vu Larry Rogers, 20 ans, un garçon du voisinage qu'elle connaissait bien, en compagnie de l'accusé dans une familiale, le 30 mars 1981, soit le jour où Rogers a disparu. On devait retrouver son cadavre dix jours plus tard.

C'était la quatrième fois qu'un témoin de la poursuite affirmait avoir vu Williams en compagnie d'une des 28 victimes.

Mme Trammell a expliqué que le véhicule conduit par Williams avait surgi subitement devant le sien et qu'il avait lentement fait demi-tour. À cause de la vitesse réduite de ce véhicule, elle avait pu essayer de parler à Rogers.

«Quand j'ai jeté un coup d'oeil vers la familiale, je n'ai pu faire autrement que de voir le visage de cet homme. Larry Rogers était sur le

même siège, tout mou comme ça», a-t-elle déclaré, en fermant les yeux et en se laissant tomber sur le côté de la boîte aux témoins.

Contre-interrogée, Mme Trammell a ajouté qu'elle ne s'était pas tellement étonnée de voir Rogers dans un tel état parce que, «je croyais qu'il essayait de se cacher, car il ne voulait pas que quelqu'un le voit alors qu'il se trouvait en compagnie d'un journaliste.»

## Trois véhicules

Williams doit répondre des meurtres de Nathaniel Cater, 27 ans, et de Jimmy Ray Payne. Les avocats du ministère public ont affirmé qu'ils croyaient pouvoir relier Williams à au moins 10 des 26 autres assassinats.

Williams a toujours nié connaître l'une ou l'autre des victimes. La poursuite a amené sept témoins qui ont affirmé l'avoir vu en compagnie de Rogers et trois autres des victimes.

Un associé en affaires de Williams a rapporté qu'à sa connaissance celui-ci avait trois véhicules, dont une familiale blanche et une verte.



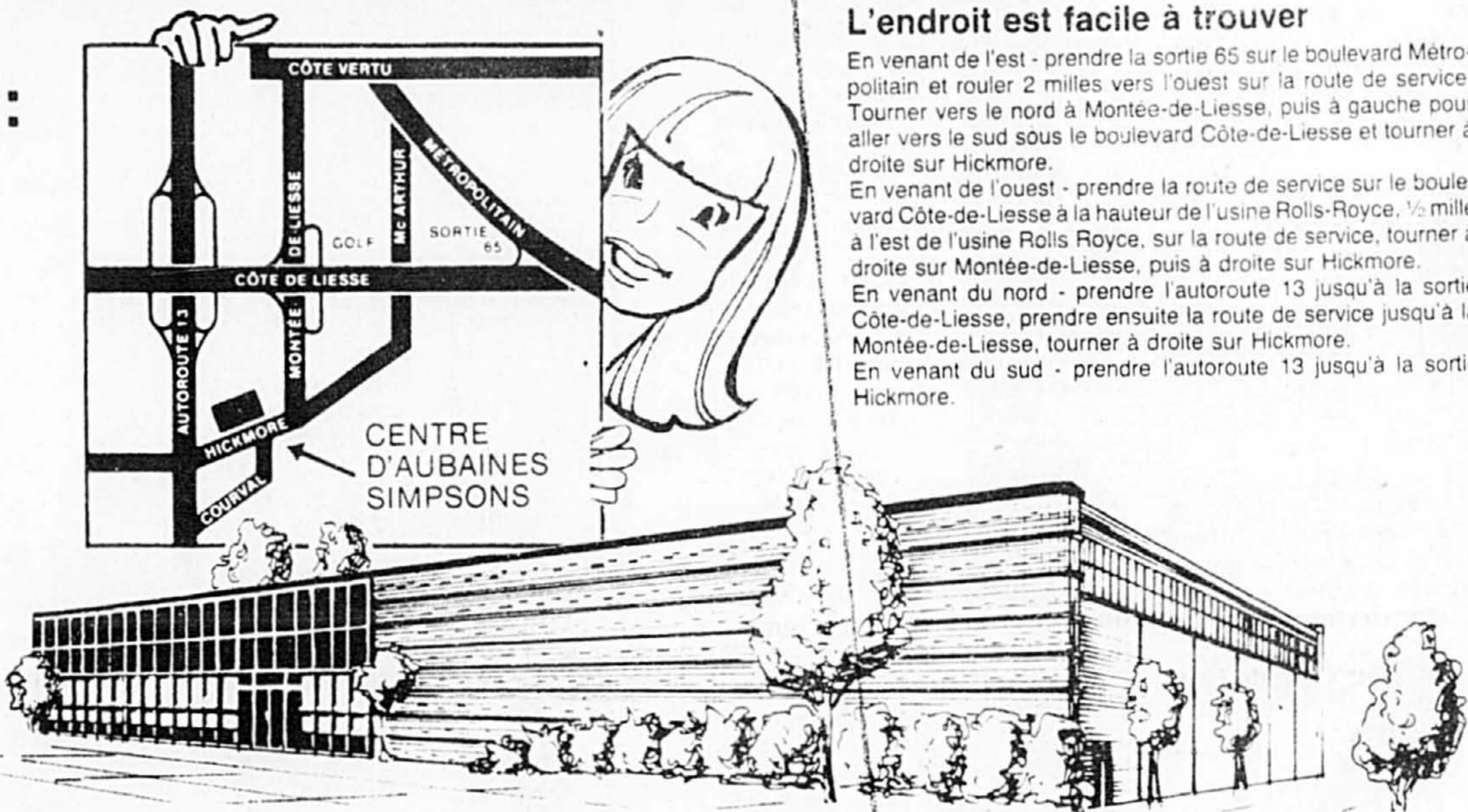
À NE PAS MANQUER! LE SAMEDI 30 JANVIER DÈS 8h30

# SOLDE D'ENTREPÔT SIMPSONS

**VEUILLEZ NOTER:  
NOUVELLE ADRESSE PERMANENTE:  
4895 RUE HICKMORE  
VILLE ST-LAURENT**  
Une rue dépassée  
l'Entrepôt Simpsons

Samedi, de 8h30 à 16h30, lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30, jeudi de 9h30 à 21h. Redécouvrez les soldes d'entrepôt - maintenant plus importants et plus intéressants que jamais! De bons achats pour le foyer... de super achats-mode pour la famille! Plus d'espace pour faire vos achats et le même service amical et courtois. Et bien sûr, la garantie Simpsons... Satisfaction ou remboursement. Soyez au rendez-vous... demain, le samedi 30 janvier.

Quantités limitées. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite, moyennant des frais en rapport avec l'article. Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.



**L'endroit est facile à trouver**

En venant de l'est - prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse et tourner à droite sur Hickmore.  
En venant de l'ouest - prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls-Royce. 1/2 mille à l'est de l'usine Rolls Royce, sur la route de service, tourner à droite sur Montée-de-Liesse, puis à droite sur Hickmore.  
En venant du nord - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Côte-de-Liesse, prendre ensuite la route de service jusqu'à la Montée-de-Liesse, tourner à droite sur Hickmore.  
En venant du sud - prendre l'autoroute 13 jusqu'à la sortie Hickmore.

**VARIÉTÉ DE ROBES D'INTÉRIEUR**  
150 seul. Robes de détente des plus confortables, idéales après le bain ou la baignade. Modèles coton polyester dans le groupe. Choix de couleurs et de tailles.  
Prix Simpsons 4<sup>99</sup> ch.  
Rayon 516, entrepôt seulement

**SOLDE GÉANT DE VÊTEMENTS POUR ENFANTS ET FILLETES**  
Venez tôt pour un meilleur choix! La sélection comprend: vêtements "Buster Brown", pantalons, jupes, maillots-T, chandails pour garçons fillettes, ens. landau pour bébés ainsi que vêtements d'hiver et vêtements de nuit. Séries interrompues de tailles et de couleurs. Prix orig. Simpsons 4.99 à 21.99  
1<sup>99</sup> à 14<sup>99</sup>  
Rayons 335-336, entrepôt seulement

**APPAREILS DE DIVERTISSEMENT**  
Modèles d'étalage et de démonstration. Tous entièrement garantis et en parfaite condition de fonctionnement.

**TÉLÉVISEURS-COULEUR DE MARQUES RÉPUTÉES**  
60 seul. Modèles consoles et portatifs dans le groupe.  
Prix orig. Simpsons 419.99 à 1249.99  
349<sup>99</sup> à 899<sup>99</sup>

**TÉLÉVISEURS NOIR BLANC**  
12 seul. Modèles portatifs.  
Prix orig. Simpsons 109.99 à 219.99  
84<sup>99</sup> à 149<sup>99</sup>

**RADIOS**  
150 seul. Radios portatives ou de table.  
Prix orig. Simpsons 29.99 à 299.99  
19<sup>99</sup> à 199<sup>99</sup>

**TAPIS ET MOQUETTE - Rabais 50%**  
Coupons de moquette et tapis. Vaste sélection de motifs et de couleurs.  
Rayon 375, entrepôt seulement

**MATELAS ET SOMMIERS à prix spéciaux**  
Tous de marques réputées. Quelques-uns légèrement défraîchis, mais tous neufs. Formats 39", 54" et 60" dans le groupe.  
Rayon 401, entrepôt seulement

**FAUTEUILS D'APPOINT**  
La plupart de genre unique. Variété de fauteuils bergants, inclinables et d'appoint. Choix de modèles et recouvrements.  
Prix Simpsons 99<sup>98</sup> à 199<sup>98</sup>

**MEUBLES STYLE COLONIAL**  
1 seul. Ens. 5 pces pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54"/60", table de nuit. Fini pin.  
1025.00 699<sup>98</sup>

**MEUBLES STYLE COLONIAL**  
1 seul. Ens. 5 pces pour chambre à coucher. Commode double, miroir, chiffonnier 5 tiroirs, lit 54" à panneaux, table de nuit. Fini pin foncé.  
1318.00 899<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 4 pces "Marius Ouellet" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier avec porte, lit 54" à boulets. Fini érable.  
1089.96 749<sup>98</sup>

1 seul. Divan. Recouvrement motif écossais beige brun.  
Special 129<sup>98</sup>

1 seul. Divan, fauteuil et repose-pieds de "National Woodcraft". Recouvrement motif écossais beige brun.  
574.98 374<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 5 pces "Guito" pour salle à diner. Table ronde, 4 chaises maitot. Fini pin naturel.  
Special 749<sup>98</sup>

1 seul. Armoire de coin assortie.  
Spécial 349<sup>98</sup>

**MEUBLES POUR SALLE À DINER**  
1 seul. Ens. 6 pces "Sklar Pepper" pour salle à diner. Table rectangulaire, 2 rallonges, 1 fauteuil, 3 chaises, vaisselier.  
1899.98 1529<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 7 pces "Canapar" pour salle à diner. Table ovale, 1 rallonge, 4 chaises, bahut et vaisselier. Style traditionnel.  
1644.00 1199<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 7 pces "Marius Ouellet" pour salle à diner. Table ovale, 4 chaises, bahut et vaisselier. Style contemporain. Fini bouleau naturel.  
1369.98 749<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 7 pces "H.P.L. Furniture" pour salle à diner. Table rectangulaire, 2 rallonges, 4 chaises, bahut et vaisselier. Style contemporain. Fini frêne naturel.  
1940.00 1299<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 7 pces "Knechtel Furniture" pour salle à diner. Table rectangulaire, 2 rallonges, 1 fauteuil, 3 chaises, bahut et vaisselier. "Windsor Collection". Fini acajou.  
2723.00 1949<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 6 pces "Bogdon and Gross" pour salle à diner. Table rectangulaire, 2 rallonges, 4 chaises, bahut. Style traditionnel.  
1399.98 899<sup>98</sup>

**ENS. DINETTE**  
1 seul. Ens. dinette 5 pces. Table à dessus fini érable "Rexford". 4 chaises à dossier en osier.  
379<sup>98</sup>  
1 seul. Ens. de coin 4 pces. Table fini chêne sylvestre, 2 petits bancs bouleau "aruba".  
329<sup>98</sup>

**ENS. DINETTE**  
1 seul. Ens. dinette 5 pces. Table dessus blanc, 4 chaises recouvrement ton jaune.  
359<sup>98</sup>  
1 seul. Ens. dinette 5 pces. Table dessus orme, 4 chaises, recouvrement ton chameau.  
259<sup>98</sup>

**MEUBLES POUR CHAMBRE À COUCHER**  
1 seul. Ens. 4 pces "H.P.L. Furniture" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier avec porte, chevet 54" 60". Style contemporain. Fini frêne naturel.  
Special 899<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 3 pces "Baronet" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, lit 54" à panneaux. Style provincial français. Fini bois fruitier.  
669.98 399<sup>98</sup>

2 seul. Commode triple.  
369.98 239<sup>98</sup>

1 seul. Commode double.  
319.98 199<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 4 pces "Marius Ouellet" pour chambre à coucher. Commode triple, miroir, chiffonnier avec porte, lit 54" à panneaux. Style contemporain. Fini bouleau naturel.  
979.92 549<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 4 pces "Goldcrest" de style contemporain pour chambre à coucher. Commode triple, miroir jumelé, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54" 60".  
819.92 599<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 4 pces pour chambre à coucher. Commode triple, miroir jumelé, chiffonnier avec porte, chevet 54" 60".  
859.98 624<sup>98</sup>

1 seul. Ens. 5 pces pour chambre à coucher. Commode double, miroir, chiffonnier 5 tiroirs, chevet 54" 60".  
719.92 539<sup>98</sup>

**TABLES D'APPOINT ET UNITÉS MURALES**  
A prix réduits pour solde rapide  
Vaste sélection de tables d'appoint et d'unités murales. Plusieurs modèles, la plupart de genre unique. Fins-de-séries et modèles d'étalage; quelques-uns légèrement endommagés. Tous vendus tel quel.

1 seul. Bibliothèque en teck.  
89<sup>98</sup>  
1 seul. Table en teck, 1 rallonge.  
249<sup>98</sup>  
2 seul. Bahuts en teck. 3 tiroirs, 3 portes coulissantes.  
246<sup>00</sup>

1 seul. Vaisselier en teck.  
134<sup>98</sup>  
1 seul. Vaisselier en teck.  
219<sup>98</sup>  
1 seul. Unité de base en teck.  
139<sup>98</sup>  
1 seul. Unité murale en teck. Unité supérieure à grandes portes vitrées, unité de base à 2 portes.  
279<sup>98</sup>

**MEUBLES TECK ET D'APPOINT**  
1 seul. Unité murale en teck. Unité supérieure à portes vitrées, unité de base 3 tiroirs.  
259<sup>98</sup>  
1 seul. Unité murale en teck. Unité supérieure avec étagère ouverte et 2 portes en bois, unité de base avec 2 portes en bois.  
239<sup>98</sup>  
9 seul. Tables dessus verre fumé. Pieds et côtes en teck.  
39<sup>98</sup>  
1 seul. Armoire en teck. 2 portes en bois, 2 tiroirs.  
159<sup>98</sup>  
1 seul. Bibliothèque en teck.  
99<sup>98</sup>  
1 seul. Chaise en rotin.  
79<sup>98</sup>  
2 seul. Table ronde en teck, 1 rallonge.  
229<sup>98</sup>  
1 seul. Table d'appui en teck.  
139<sup>98</sup>  
1 seul. Table tréteau en pin.  
129<sup>98</sup>  
2 seul. Coffre en rotin.  
79<sup>98</sup>  
1 seul. Table d'appui en teck.  
69<sup>98</sup>

1 seul. Causeuse-lit "Chadwick" de "Sealy". Coussins mousse. Recouvrement quadrillé tweed brun.  
369.98 199<sup>98</sup>

1 seul. Fauteuil-lit. Construction mousse. Recouvrement velours côtelé brun.  
169.98 99<sup>98</sup>

1 seul. Canapé et fauteuil de "Citation". Dossier capitonné, volant. Recouvrement velours champagne.  
819.98 699<sup>98</sup>

1 seul. Canapé-lit de "Bauhaus". Coussins mousse. Recouvrement rouille.  
645.98 399<sup>98</sup>

1 seul. Canapé-lit de "Bauhaus". Coussins amovibles. Recouvrement motif floral bleu.  
579.98 249<sup>98</sup>

1 seul. Causeuse-lit de "Kroehler". Coussins mousse, volant. Recouvrement velours rouille.  
399.98 199<sup>98</sup>

1 seul. Ens. modulaire 2 pces de "Bauhaus". Coussins mousse. Recouvrement velours ton chameau.  
599.98 399<sup>98</sup>

1 seul. Causeuse de "Bauhaus". Recouvrement velours ton chameau.  
398.65 339<sup>98</sup>

1 seul. Ens. modulaire 2 pces de "Bauhaus". Coussins mousse. Recouvrement velours ton chameau.  
599.00 499<sup>00</sup>

1 seul. Ens. modulaire 2 pces. Dossier à coussins amovibles. Recouvrement motif floral bleu/blanc.  
699.98 549<sup>98</sup>

1 seul. Causeuse et fauteuil "Sutton Place" de "Sealy". Recouvrement motif floral tons multiples.  
944.00 844<sup>00</sup>

1 seul. Canapé et fauteuil de "Star Bedding". Dossier à coussins semi-tenants. Recouvrement velours ton chameau.  
869.98 749<sup>98</sup>

**MEUBLES POUR VIVOIR**  
1 seul. Canapé et fauteuil bergant pivotant de "Bedford". Coussins mousse, volant. Recouvrement motif floral brun.  
669.98 579<sup>98</sup>  
Rayon 401, entrepôt seulement

**ASPIRATEURS**  
10 seul. Aspirateur-balai "Beaemark". 99002.  
169.99 129<sup>99</sup>

18 seul. Aspirateur-balai "Beaemark". 99004.  
289.99 219<sup>99</sup>

6 seul. Balai électrique "Beaemark". 99030.  
109.99 79<sup>99</sup>

10 seul. Balai électrique "Beaemark". 99020.  
84.99 59<sup>99</sup>

8 seul. Aspirateur "Beaemark" avec "Electrobrosse". 98300.  
259.99 199<sup>99</sup>

3 seul. Aspirateur "Beaemark" avec "Electrobrosse". 98600.  
419.99 339<sup>99</sup>

2 seul. Aspirateur-traineau "Beaemark". 97300.  
159.99 119<sup>99</sup>  
Rayon 371, entrepôt seulement

**APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS**  
Modèles usagés, d'étalage et de démonstration, tous en parfaite condition de fonctionnement.

40 seul. Machine à laver "Beaemark".  
Prix orig. Simpsons 389.98 à 619.98  
149<sup>98</sup> à 469<sup>98</sup>

15 seul. Séchoir "Beaemark".  
Prix orig. Simpsons 349.98 à 449.98  
264<sup>98</sup> à 294<sup>98</sup>

40 seul. Cuisinière "Beaemark".  
Prix orig. Simpsons 549.98 à 1139.98  
359<sup>98</sup> à 744<sup>98</sup>

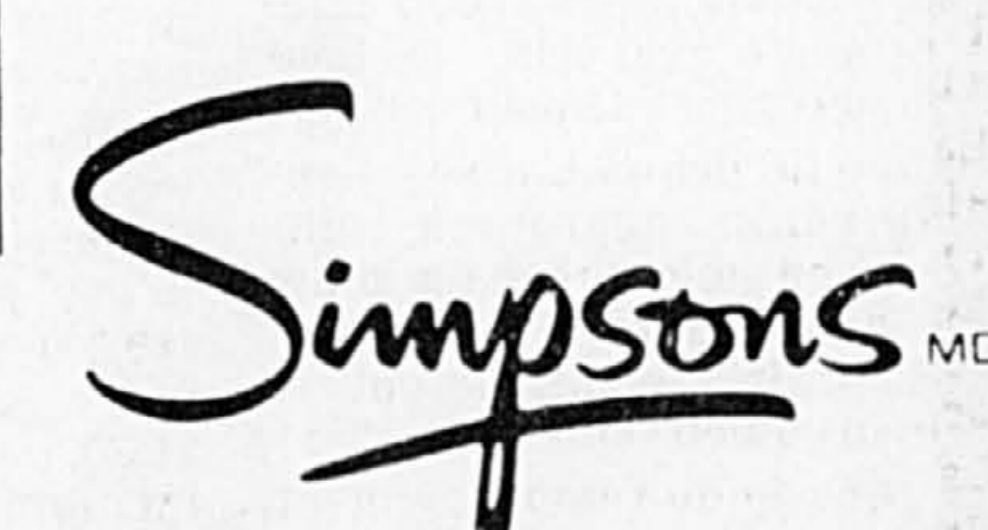
70 seul. Réfrigérateur "Beaemark".  
Prix orig. Simpsons 279.98 à 2300.00  
184<sup>98</sup> à 1499<sup>98</sup>

20 seul. Lave-vaisselle "Beaemark".  
Prix orig. Simpsons 549.98 à 609.98  
364<sup>98</sup> à 399<sup>98</sup>  
Rayon 430, entrepôt seulement

**ARTICLES DE QUINCAILLERIE**  
Sélection d'outils motorisés "Skil" Rabais 25%  
Poêles à bois, pare-étincelles en verre et accessoires Rabais 50%  
6 seul. Chasse-neige 5 c.v. "Toro"  
Prix ord. Simpsons 999.99 699<sup>99</sup>

Coiffeuses et éviers Rabais 40%  
Peinture "C.I.L." et "Carousel". Couleurs variées (pas de blanc).  
Prix Simpsons gal. 5<sup>99</sup> à 9<sup>99</sup>  
Rayon 690, entrepôt seulement

**TOUS LES JOUETS**  
1/2 prix  
Rayon 470, entrepôt seulement.



Plusieurs autres articles non énumérés à prix réduits.  
Pour achat en personne seulement

Étant donné l'envergure du solde d'entrepôt Simpsons qui aura lieu le samedi 30 janvier,  
l'entrepôt Simpsons situé au 4895, rue Hickmore à Ville St-Laurent  
SERA FERMÉ AUJOURD'HUI, VENDREDI 29 JANVIER, 1982

